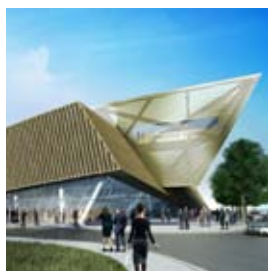




De la Wallonie d'hier, nous créons celle de demain

RAPPORT ANNUEL 2012

Bilan des activités 2012-2013



Sommaire

Editorial	3
PARTIE I	
Présentation de la société SPAQ//E	5
Mission	5
Vision	5
Engagements	5
Chaîne des valeurs	6
Règle cardinale	6
Structure	8
Membres du personnel au 31 décembre 2012	9
PARTIE II	
Un acteur du développement économique de la Wallonie	13
Principe du pollueur-payeur	14
Boues de dragage	17
Valoriser, à l'export, notre savoir-faire	20
PARTIE III	
Réalisations et projets sur nos sites	23
Evaluation des projets favorisant le développement économique après réhabilitation ou investigation des sols par SPAQ//E	70
PARTIE IV	
SPAQ//E en action	77
Etat d'avancement des sites désignés dans le cadre du Plan Marshall 1	78
Etat d'avancement des sites désignés dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert	80
Etat d'avancement des sites désignés dans le cadre du Contrat de gestion	82
Etat d'avancement des sites désignés dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert SAR pollués	83
Etat d'avancement des sites désignés dans le cadre des Fonds FEDER	85
PARTIE V	
Les partenariats	87
Organigramme des sociétés participées et filiales	89
Les participations	90
Les filiales	93
PARTIE VI	
SPAQ//E en chiffres	95
Les comptes annuels	97
Le Rapport du Commissaire sur les comptes annuels 2012	103
Les certifications	104

Le futur Centre des Congrès à Mons



Le futur complexe « Gastronomica » à Seraing



Editorial

Que ce soit au travers des Plans Marshall et Marshall 2.vert, du Plan Horizon 2022, des fonds européens FEDER ou, encore, de la dotation de SPAQZE, la réhabilitation des friches industrielles polluées est un objectif prioritaire du gouvernement wallon.

Le redéploiement économique de la Wallonie passe inéluctablement par un remodelage de son territoire et, donc, par l'éradication des nombreuses friches industrielles, témoins d'un passé désormais révolu. En ce, le rôle de SPAQZE est essentiel. Sans son action, ce sont des centaines d'hectares, véritables chancres paysagers et environnementaux, qui continueraient de subsister sur les territoires historiques des bassins industriels wallons.

SPAQZE a déjà investigué et réhabilité, ou permis la réhabilitation par d'autres, après investigations, d'environ 1200 hectares depuis 2001, année où le gouvernement wallon lui a confié cette lourde tâche. Ces chantiers de réhabilitation, pour la plupart lourds et complexes, ont pu se dérouler en un temps record. Et, aujourd'hui, grâce au dynamisme d'acteurs tant privés que publics, ces sites assainis retrouvent progressivement une nouvelle vie, comme on le découvrira en partie III de ce rapport. Ainsi en est-il de l'ancienne friche « Ubell » à La Louvière, où IDEA a implanté la Maison de l'Entreprise ; de « Tubize Plastics » où le promoteur Equilis a construit un complexe de logements et de commerces ; des « Ateliers SNCB » à Mons, où se construisent, dans le quartier de la gare Calatrava, un centre de Congrès (Ville de Mons) et un hôtel (Groupe Van der Valk) ou, encore, de l'Ecopôle (IGRETEC), à Farciennes, où l'entreprise Sedisol traite les boues issues du dragage des voies fluviales de Wallonie.

En d'autres endroits, ce sont de grands projets qui s'apprêtent à voir le jour. A Flémalle, sur le site dépollué d'une ancienne cokerie SPAQZE va construire une plate-forme logistique trimodale destinée à la société GREG Transport. A Marchienne, IGRETEC s'apprête à implanter, sur l'ancien site « Fonderie Léonard Giot », un hall relais pour entreprises et une microzone d'activités économiques. A Liège, sur l'ancien site « Balteau », à côté de la gare TGV, la SPI va construire le Centre wallon du design et la Ville de Liège implantera des logements avec un promoteur privé. A La Louvière, à la place de l'ancienne faïencerie Boch Keramis, le promoteur immobilier Wilhelm & Co Group va créer un tout nouveau centre-ville avec 39.000 m² de commerces, 600 appartements, 4000 m² de bureaux, un cluster d'entreprises et le Musée de la céramique (conçu par l'Institut du patrimoine wallon). A Seraing, la régie communale Eriges finalise le projet « Gastronomica », centre commercial consacré à l'alimentaire spécialisé et bio, sur le site de l'ancienne « Usine Cockerill ». A Seraing et à Liège, la SPI poursuit le développement du « LIEGE Science Park » sur le site « Bois Saint-Jean ».

La liste de ces réalisations et projets est longue. Elle montre tout l'intérêt qu'il y a à réhabiliter des friches industrielles en tenant compte des projets qui s'y développeront. La dépollution de ces terrains est, évidemment, nécessaire à l'amélioration de la qualité de vie des riverains et de la qualité de l'environnement. Mais elle doit s'inscrire dans une vision beaucoup plus globale qui tient compte du développement territorial et du redéploiement économique. La connaissance, par SPAQZE, et au moment de la réhabilitation, du projet de redéploiement envisagé pour le site permet, grâce aux études de risques, de moduler à la fois les techniques et les objectifs de réhabilitation. La réhabilitation s'adapte ainsi au projet, et inversement, dans le cadre d'une concertation volontaire permettant d'optimiser au maximum les coûts de la dépollution.

C'est pourquoi nous nous attachons depuis toujours à créer, développer et renforcer les partenariats avec le secteur privé, les intercommunales, les invests, les Villes et communes, les ports autonomes, etc. Ces partenariats sont la pierre angulaire d'une réhabilitation réussie.



Philippe ADAM
Administrateur Directeur



A Chênée (Liège), SPAQ μ E a entrepris la réhabilitation du site de l'ancienne usine Cuivre et Zinc. 7,47 hectares de terrains réhabilités en zone urbaine seront ainsi disponibles pour le redéploiement économique.



A Jemappes (Mons) SPAQ μ E réhabilite le site de la « Verrerie de Jemappes ». Sur ce terrain de 16,1 hectares, l'IDEA projette d'implanter une zone d'activités économiques comprenant bureaux, parkings et espaces verts paysagers.

PARTIE I

Présentation de la société SPAQÆE

Mission

L'entreprise SPAQÆE, notamment spécialisée dans l'amélioration de la qualité de l'environnement de friches industrielles et de décharges, est acteur et partenaire du développement économique et durable de la Wallonie.

Après les indispensables investigations et analyses scientifiques, SPAQÆE réalise les travaux de réhabilitation en fonction de la nature des pollutions et des affectations potentielles des sites. Elle y intègre, le cas échéant, la construction de nouvelles infrastructures favorisant le redéploiement.

Ainsi, chaque année, SPAQÆE met à disposition du monde économique de nombreux hectares réhabilités pour accueillir les projets qui feront la Wallonie de demain.

Engagements

Les engagements de la société SPAQÆE en termes de culture d'entreprise sont :

- l'Initiative
- l'Intégrité
- l'Autonomie
- la Qualité du travail
- l'Esprit d'équipe

Vision

Ensemble reconnu pour son expertise scientifique au niveau international, la société SPAQÆE propose le panel complet des compétences indispensables à la mise en œuvre d'une politique de gestion de la qualité de l'environnement et de la santé répondant aux principes du développement durable.

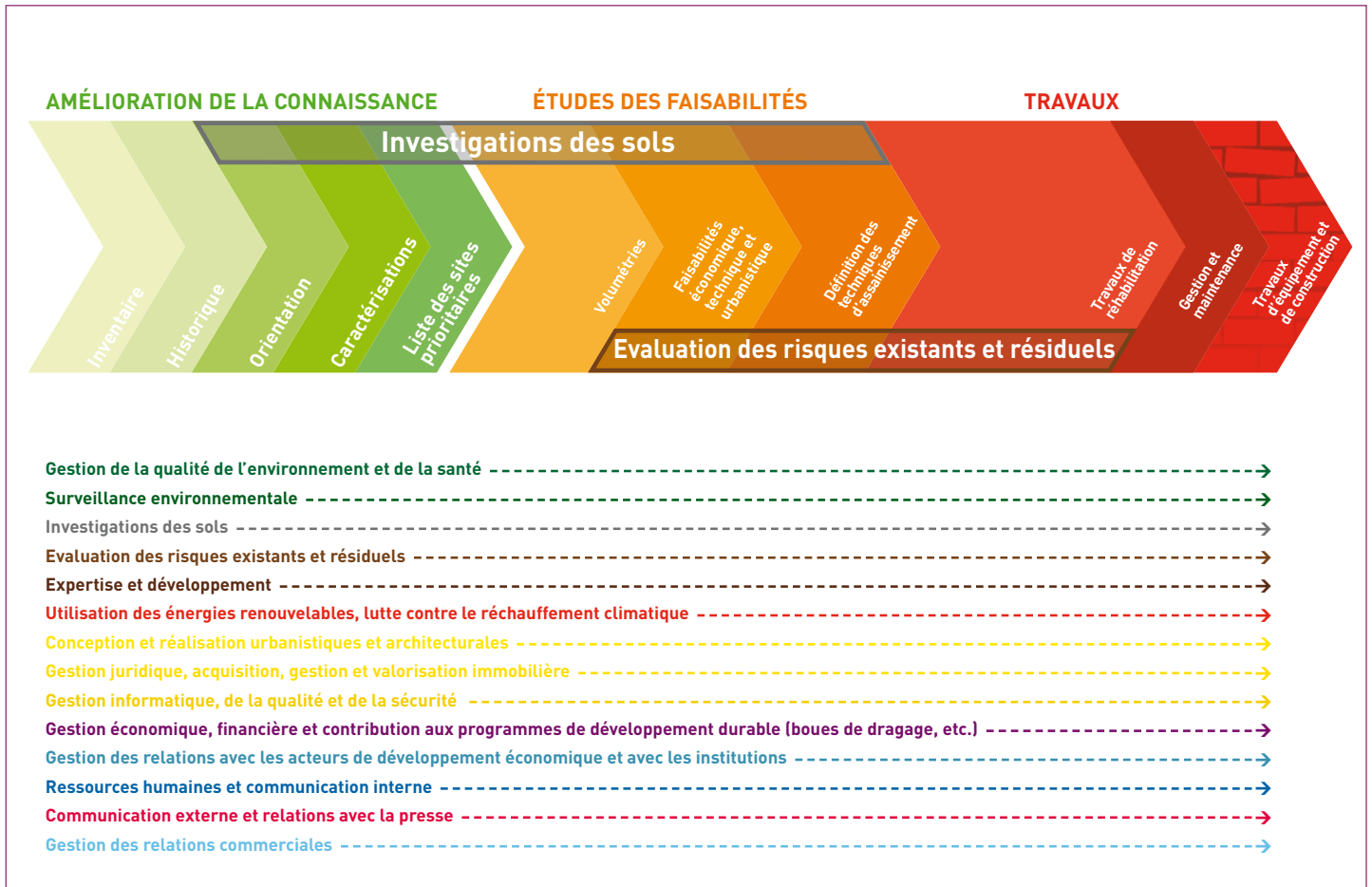
L'équipe multidisciplinaire de la société SPAQÆE est composée de femmes et d'hommes, experts les plus pointus dans les domaines du sol, de l'air, de l'eau, de la santé, de l'énergie et d'autres disciplines complémentaires.

Grâce à une approche rigoureuse et éprouvée, elle mène chaque jour à bon terme le pilotage des projets les plus complexes.

SPAQÆE travaille tant pour les clients privés que publics. Pour la Wallonie, la société est l'acteur du redéploiement socio-économique reconnu dans :

- l'amélioration de la connaissance des sites pollués ;
- les études des faisabilités économique, technique et urbanistique des sites pollués ;
- la conception et la réalisation des travaux de réhabilitation des sites pollués et de construction.

Chaîne des valeurs



Chaîne des valeurs

La chaîne des valeurs de la société énumère, de manière séquentielle, les activités scientifiques et techniques de notre chaîne de production, tout en intégrant les autres activités scientifiques et techniques transversales. Ensemble, elles permettent d'optimiser une réhabilitation en se fondant sur l'expertise et sur la connaissance.

Règle cardinale

« Seule l'expertise scientifique guide les décisions et les orientations de SPAQ/E. »



« Cristallerie du Val Saint-Lambert » à Seraing

Structure

Direction générale des départements et des services spécifiques

Ph. ADAM

Service de la communication externe et des relations avec la presse
J.-F. DELIEGE

Direction des départements techniques, du service technico-commercial et des services spécifiques

P. JACQUEMART

Service des relations institutionnelles
Ch. GOISET (†)

Service technico-commercial
C. NECULAU

Département de la gestion urbanistique, juridique, immobilière et de l'informatique

S. al ASSOUD

Service de la gestion juridique, immobilière et documentaire
E. COLLA

Service de la gestion des réseaux informatiques
J.-L. LOWARD

Service géomatique, urbanisme et architecture
N. REGINSTER

Département de l'amélioration de la connaissance des sites pollués

Ph. SCAUFLAIRE
F. MAQUET

Service de l'acquisition de la connaissance des sites potentiellement pollués
Ph. TOMSIN

Service des investigations d'orientation et des caractérisations
D. LEONARD

Service de l'étude des impacts des sites pollués sur la santé et de la surveillance environnementale
P. DUQUESNE

Département financier: achats, comptabilité et études économiques

P. EYEN

Service des achats et des études économiques
S. STEVENART

Département des études des faisabilités, des énergies renouvelables et de l'évaluation des risques

A. LOX

Service de l'évaluation des risques
M. JAILLER

Département de la conception et de la réalisation des travaux de réhabilitation, d'équipement et de construction et de la gestion des sites réhabilités

Ph. THIRY
Th. NAMECHE

Service des travaux
V. LANSIVAL

Services des travaux et de la maintenance
E. GUERLOT

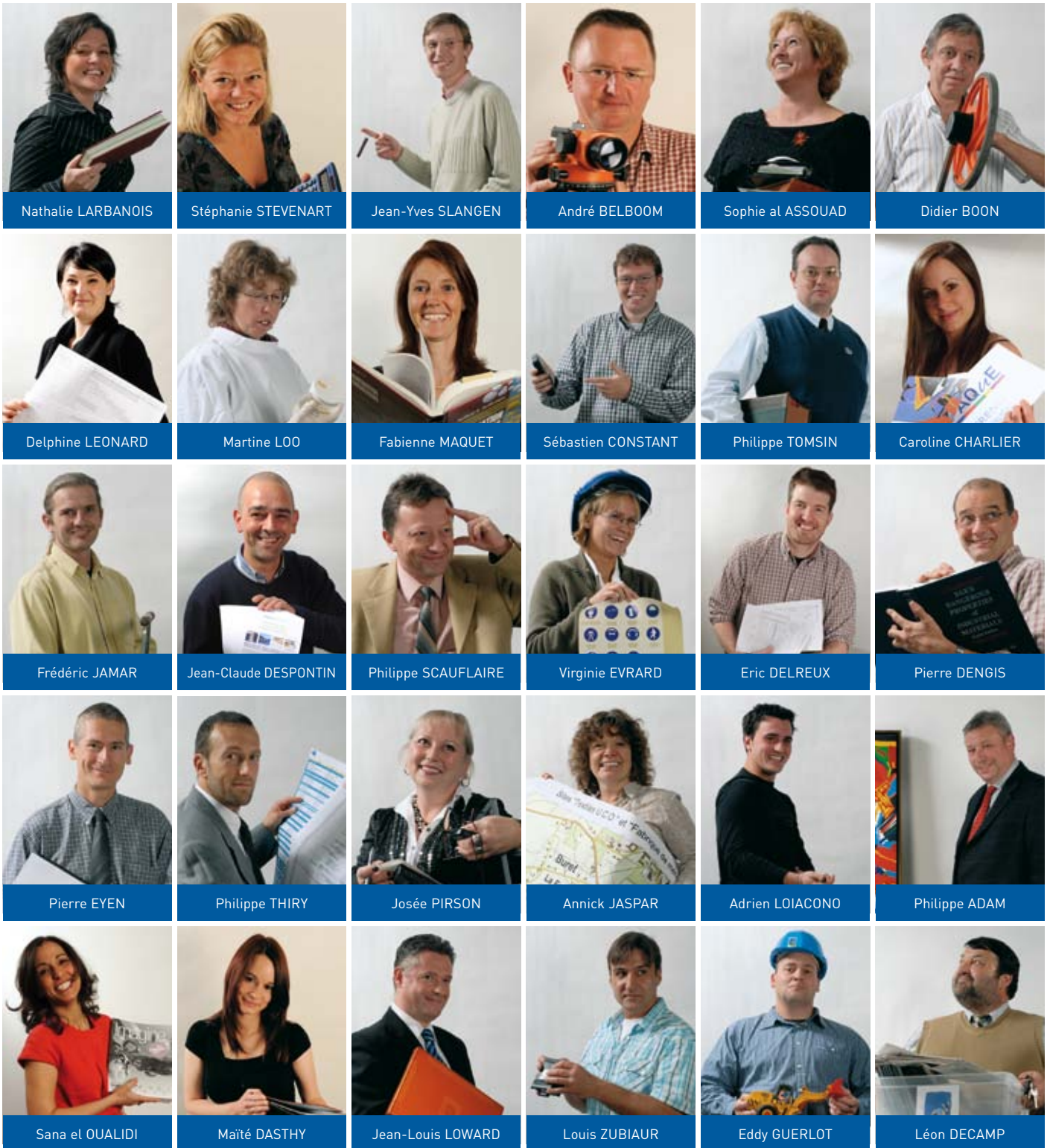


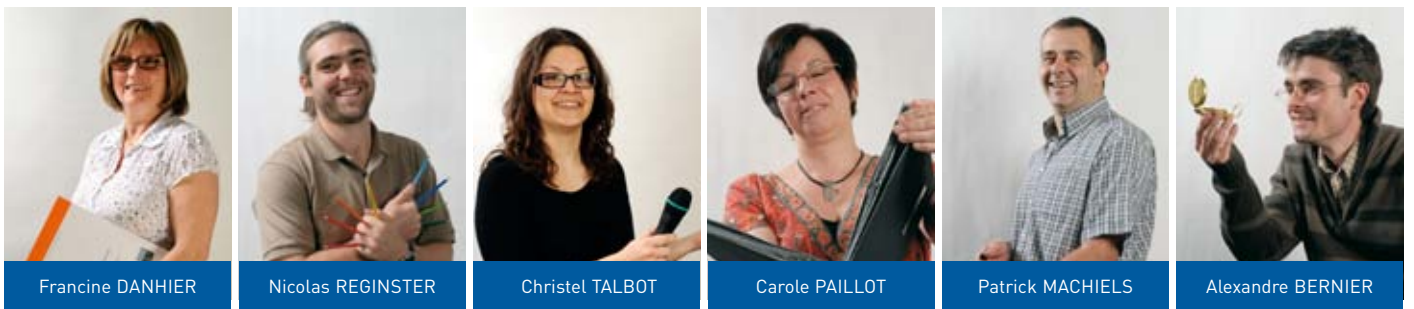
Christine Goiset, qui avait rejoint SPAQ&E en juin 2009, nous a quittés prématurément ce 4 août 2013. Associate manager, responsable du service des Relations institutionnelles, Christine a joué un rôle actif et essentiel dans l'établissement et le renforcement

des relations entre SPAQ&E et les institutions et pouvoirs publics ainsi que les différents acteurs économiques avec qui nous collaborons. Sa grande connaissance de la Wallonie, sa proactivité, son dynamisme, alliés à une connaissance affûtée de ses dossiers, avaient rapidement fait d'elle un acteur incontournable du fonctionnement de SPAQ&E. Sa bonne humeur, son sens de l'écoute étaient tout particulièrement appréciés par ses collègues. A tous les niveaux, elle laisse ainsi un grand vide dans notre entreprise.

Membres du personnel







A Farciennes, le centre de traitement de boues de dragage SEDISOL est implanté sur la partie réhabilitée du site « Centrale électrique de Farciennes ». Ce site s'intègre dans l'Ecopôle développé par IGRETEC.



PARTIE II

Un acteur du développement économique de la Wallonie

En 2010, le gouvernement wallon a confié au ministre de l'Environnement les compétences en matière de dragage des rivières et canaux. A charge pour lui de présenter un plan financier basé sur un financement alternatif au travers de SPAQÆ. Le choix de SPAQÆ s'imposait puisqu'en dehors de notre compétence dans le domaine de la gestion et du traitement des déchets, nous avons acquis une évidente expertise en matière de gestion d'importantes enveloppes financières, de coordination technique et de gestion des ressources humaines.

Dans les pages qui suivent, nous faisons le point sur le financement mis en place par SPAQÆ, sur les résultats acquis et sur les perspectives de ce programme prioritaire qui doit s'étaler sur onze ans. Un programme qui prévoit le dragage et le traitement de 2.3 millions de mètres cubes de boues pour un budget estimé à 310 millions d'euros.

Dans un tout autre domaine, SPAQÆ s'emploie depuis plusieurs années à développer sa prospection à l'international. L'objectif est de valoriser notre savoir-faire en tant que support d'entreprises wallonnes désireuses de se développer à l'étranger. Comme on le lira dans les pages à venir, ce travail s'effectue en étroite collaboration avec l'AWEX, WBI et la SOFINEX. Les fruits de ce travail de longue haleine commencent à tomber et, d'ores et déjà, nous avons constitué et nous entretenons un réseau de contacts de haut niveau à l'étranger.

Enfin, nous apportons, dans les pages qui suivent, un éclairage particulier sur les difficultés de mise en œuvre du principe du pollueur-payeur surtout dans le cas des pollutions historiques, c'est-à-dire celles auxquelles SPAQÆ est le plus souvent confrontée.

Principe du pollueur-payeur : ne faudrait-il pas adapter la législation wallonne ?

L'application du principe du pollueur-payeur s'avère quasiment impossible lorsqu'on est confronté à une pollution historique. Ne faudrait-il pas éviter cet écueil en décidant que la prise en charge de ce type de pollution incombe, sauf exception, aux pouvoirs publics ?

Depuis 1991, année où le gouvernement wallon lui a confié cette lourde tâche, SPAQÆ a investigué et réhabilité ou permis la réhabilitation, par d'autres, après investigation de près de 1200 hectares de décharges et de friches industrielles polluées. Sans doute aurions-nous pu faire encore davantage. Mais sur le terrain, l'application du principe du pollueur-payeur ne va pas sans soulever certaines difficultés lorsque l'on se trouve confronté à une pollution historique, ce qui est typiquement le cas lorsque SPAQÆ est chargée d'intervenir.

Dans ce cas de figure, les tentatives de récupérer les coûts de réhabilitation auprès des pollueurs demeurent, le plus souvent, vaines. Ce constat, c'est la Cour des comptes européenne elle-même qui le pose en 2012, dans son rapport n° 23 : « L'application du principe du pollueur-payeur pose d'importantes difficultés dans la pratique. Il est souvent impossible d'exiger de la personne physique ou morale initialement responsable de la pollution de prendre en charge

le coût de la réhabilitation étant donné que, dans de nombreux cas, cette personne n'existe plus ou peut démontrer qu'elle a respecté les règles applicables au moment de la pollution ». En plus du problème de l'identification d'un pollueur, ainsi mis en exergue par la Cour, se posent également ceux de l'évaluation du coût économique réel des dégradations environnementales, de la part de responsabilité personnelle du pollueur identifié en cas de pollution multiple et de sa solvabilité.

Dès lors, pourquoi ne pas faire le pari du pragmatisme et adapter la législation wallonne, en posant pour nouveau principe que la prise en charge d'une pollution historique incombe, sauf exception (par exemple si le pollueur historique est toujours présent et actif sur le site), aux pouvoirs publics ? En décider ainsi aujourd'hui ne serait d'ailleurs pas vraiment novateur. En effet, le Parlement wallon a déjà agi en ce sens en 2004, lorsqu'il a adopté, sans aucune voix discordante, le décret du 1^{er} avril 2004 relatif à l'assainissement des sols pollués, qui exonérait le propriétaire « innocent » de toute responsabilité relative à une pollution historique. Le gouvernement wallon n'a rien dit d'autre dans la Déclaration de politique régionale du 16 juillet 2009, en prévoyant une modification du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols permettant notamment « d'envisager un mécanisme d'indemnisation des propriétaires publics ou privés subissant les conséquences d'une pollution historique, pour autant qu'ils soient innocents et de bonne foi ». Enfin, l'expérience montre que c'est quand même à ce résultat que l'on aboutit quasiment toujours en pratique...

« Carcoke Tertre » à Saint-Ghislain





« UCB » à Mons-Le Roeulx

La question du coût des réhabilitations

A l'encontre de cette thèse, on entend parfois dire que la réhabilitation d'un site pollué serait plus onéreuse lorsqu'elle est effectuée à la demande des pouvoirs publics plutôt que par des bureaux d'études et des experts privés.

Le fondement d'une telle affirmation mérite assurément d'être discuté.

En premier lieu, il convient de s'assurer que ce sont bien des éléments comparables qui sont ainsi mis en balance. Or, rien n'est moins certain : ainsi, les friches industrielles sur lesquelles SPAQ&E travaille depuis plus de dix ans sont, pour la plupart, des terrains d'une superficie importante qui sont affectés de pollutions historiques extrêmement lourdes, tant en termes de concentrations de contaminants qu'en termes de nocivité de ceux-ci. Il s'agit là, typiquement, de terrains qui resteraient très probablement à l'abandon si les pouvoirs publics n'intervenaient pas : les entreprises privées et, *a fortiori*, les particuliers n'étant pas en mesure d'assumer le financement intégral des travaux nécessaires pour les rendre à nouveau propres à un usage économique au sens large ou d'habitat. Et quand bien même disposeraient-ils des fonds nécessaires que se poserait, alors, pour eux la question de la rentabilité d'un tel investissement. L'intervention de SPAQ&E, dans la plupart de ces cas de figure, s'impose naturellement.

En effet, une première étude du Boston Consulting Group réalisée à la demande de SPAQ&E en 2003 estimait que sur base de la législation en préparation à l'époque (le projet de décret sol exonérant le propriétaire innocent qui n'est jamais entré en vigueur), la part de la réhabilitation prise en charge par le secteur privé pouvait être estimée à 6% en terme de nombre de sites réhabilités et à 2% en terme de coûts de réhabilitation (entre 10 et 70M€).

Cette étude a été actualisée en 2008 afin de tenir compte, entre autre, de l'entrée en vigueur (partielle) du nouveau décret sol. La contribution du secteur privé dans la prise en charge des coûts de réhabilitation était alors estimée dans une fourchette de 24% à 69%.

Néanmoins, l'article 21 du décret de 2008 n'étant jamais entré en vigueur, cette prévision ne peut donc être prise en compte à ce jour.

En effet, cet article 21 prévoit des faits générateurs qui entraînent automatiquement la mise en œuvre des obligations de gestion prévues par le décret. A titre d'exemple, citons la vente d'un terrain ayant accueilli une activité à risque (activités listées en annexe 3 du décret), ou l'introduction d'une demande de permis d'environnement sur un tel terrain.

Il faut noter que si même l'article 21 entrerait en vigueur, sa mise en œuvre se heurterait également aux obstacles évoqués ci-dessus, à savoir les difficultés d'application du principe du pollueur-payeur et la situation non réglée du propriétaire innocent, mais aussi au cas des titulaires tentant de se prévaloir des motifs d'exonérations du décret. La mise en œuvre de l'article 21 génèrerait dès lors sans doute davantage de recours que d'assainissements effectivement pris en charge par le privé et l'on passerait ainsi à côté de l'objectif qui a présidé à sa rédaction. Ceci constitue sans doute l'une des raisons majeures de sa non entrée en vigueur.

Il n'en demeure pas moins que la question du coût de l'intervention publique subsiste.

On notera tout d'abord à cet égard que SPAQ&E utilise, depuis 2004, les normes d'assainissement qu'elle a calculées pour le décret sols de 2004 et qui sont entrées en application, quasi en l'état, ce 1^{er} janvier 2013. Par ailleurs, nous avons développé un ensemble de cahiers des bonnes

pratiques qui constituent autant de guides à destination des professionnels de la réhabilitation des sols pollués. Les méthodes qui y sont développées, largement reprises par l'administration pour en faire le Code wallon des bonnes pratiques, représentent la transmission aux professionnels du secteur de l'expertise acquise par SPAQ/E tout au long de ses vingt-deux ans de pratique de la réhabilitation des sols. Les bureaux d'études et experts y trouvent ainsi la possibilité de sélectionner, en fonction des circonstances de fait particulières auxquelles ils sont confrontés, les options de travail les plus adéquates. Les cahiers des bonnes pratiques ne recommandent nullement l'application systématique de procédures standards, mais sont, au contraire, adaptables, notamment pour permettre de prendre en compte le critère du coût des interventions envisagées.

L'étude des risques pour la santé : un outil incontournable

Ainsi, le cahier des bonnes pratiques n° 5 développe en particulier le concept d'analyse et de stratégie d'acceptation des risques, tel qu'il est appliqué par SPAQ/E. Il s'agit ici d'une réelle alternative à l'application purement mécanique des normes du décret relatif à la gestion des sols. Elle permet de réduire la charge financière d'une réhabilitation. Il est clair en effet que si, sur la base d'une étude des risques adaptée, l'on peut conclure à la possibilité de maintenir en place certains types de contaminants, les travaux d'assainissement coûteront moins cher que si l'on avait ramené le sol dans son intégralité au niveau des valeurs théoriques fixées par le décret.

Cette option ne peut bien évidemment être retenue que si l'on connaît le devenir du site.

En d'autres termes, s'il existe un projet de redéveloppement de la surface à réhabiliter, il sera possible d'adapter les travaux de réhabilitation en fonction des résultats des études de risques qui, elles-mêmes, auront tenu compte du projet de réaffectation. On limitera ainsi, parfois de manière extrêmement substantielle, le coût des chantiers de dépollution. A quoi bon, en effet, excaver et transporter en centre de traitement agréé des milliers de mètres cubes de terres contaminées présentes sur une zone si cette dernière doit, par la suite, être recouverte d'une dalle de béton destinée exclusivement au parking de véhicules ?

On touche là au véritable cœur du problème : une réhabilitation menée *in abstracto*, c'est-à-dire dans le seul objectif de faire répondre la qualité d'un sol à des normes légales données, est essentiellement différente d'une réhabilitation effectuée dans le cadre d'un projet concret de redéveloppement d'une friche industrielle. Dès lors, comparer les coûts engendrés par chacune de ces deux approches ne permet de tirer aucune conclusion pertinente.

En synthèse, deux erreurs sont donc fréquemment commises par ceux qui évoquent un coût plus élevé des assainissements réalisés à l'initiative des acteurs publics par rapport à ceux pris en charge par des acteurs privés. La première est que, la plupart du temps, ce ne sont pas les mêmes terrains ni, par conséquent, les mêmes types de pollutions (dans leurs quantités et leur nocivité) qui sont concernés. La seconde est que les acteurs privés travaillent exclusivement dans le cadre de projets précis, bien délimités et dont la rentabilité doit être garantie, là où les acteurs publics devaient assurer des réhabilitations standardisées, faute d'avoir connaissance en temps utile d'un projet de réaffectation.

La clé d'une diminution substantielle du coût des assainissements réalisés par les pouvoirs publics réside bien là, et les expériences vécues par SPAQ/E le démontrent à satiété : aujourd'hui, la réhabilitation des sites pollués est systématiquement envisagée en fonction de projets précis de réaffectation. Ceux-ci sont connus de plus en plus tôt, c'est-à-dire dès le stade des études préalables, de manière à ce que l'on puisse, sur la base d'une analyse des risques pour la santé et l'environnement, soit réorienter partiellement le projet, soit orienter adéquatement les travaux d'assainissement, qui représentent toujours la plus grosse part du budget de réhabilitation d'un site.

Ainsi l'assainissement des friches industrielles polluées doit s'inscrire dans une vision globale, tenant compte, certes, de la qualité de vie des riverains et de la qualité de l'environnement, mais aussi du développement territorial et du redéploiement économique. C'est pourquoi SPAQ/E s'attache depuis toujours à créer, développer et renforcer les partenariats avec le secteur privé, les intercommunales, les invests, les Villes et communes, les ports autonomes, etc.



Boues de dragage : SPAQÆ étudie de nouvelles pistes de financement pour la suite des opérations

En septembre 2013, le budget pour la phase 2012-2014 du dragage des voies navigables a été actualisé. Les montants sont plus importants que prévu initialement.

Dans notre précédent rapport annuel, nous expliquions que le gouvernement wallon avait confié à SPAQÆ la gestion du programme prioritaire concernant le dragage des voies navigables de Wallonie et le traitement des boues issues de ce chantier. Ce programme a pour objectif de draguer 450 kilomètres de voies navigables et d'en retirer 2,3 millions de mètres cubes de boues en onze ans.

En mars 2012, le gouvernement décidait de la mise en œuvre d'une première phase du programme pour les années 2012-2014 par l'intermédiaire d'une mission connexe confiée à SPAQÆ. Cette première phase représente une enveloppe de 100,3 millions d'euros. Cette enveloppe est financée à concurrence de 67 millions par SOWAFINAL 1 et 2 (Société wallonne de financement alternatif) et de 33,4 millions par la Direction générale opérationnelle de la mobilité et des voies hydrauliques du service public de Wallonie (DGO2) avec le transfert des budgets 2013 et 2014 prévus pour le dragage. En octobre 2013, un financement de 3.053.949 euros, à venir, de SOWAFINAL, était toujours manquant.

Cette mise en œuvre s'est juridiquement formalisée par une convention connexe au contrat de gestion de SPAQÆ qui nous confie la gestion du programme prioritaire des boues de dragage pour la période 2012-2014. Cet « ordre de mission » nous permet de gérer les marchés en cours, d'en clôturer et d'en passer de nouveaux.

Sur le terrain, SPAQÆ a financé, depuis 2012, le dragage de 490.000 m³ de boues (sur 710.000 m³ au total) ainsi que leur traitement. Elle a également financé la construction des centres de recyclage d'Obourg, de Laplaigne et d'Ampsin.

Cette mise en œuvre a été concrétisée par le paiement de factures à concurrence de 60 millions d'euros dont 15 millions d'arriérés de paiement. Du point de vue administratif, ce sont 13 marchés en cours à gérer, 4 nouveaux marchés planifiés, le tout exécuté par 19 fournisseurs différents, parfois réunis en sociétés momentanées.

Afin de finaliser le programme 2012-2014, il reste environ 315.000 m³ de boues à draguer, traiter et valoriser ou à éliminer.

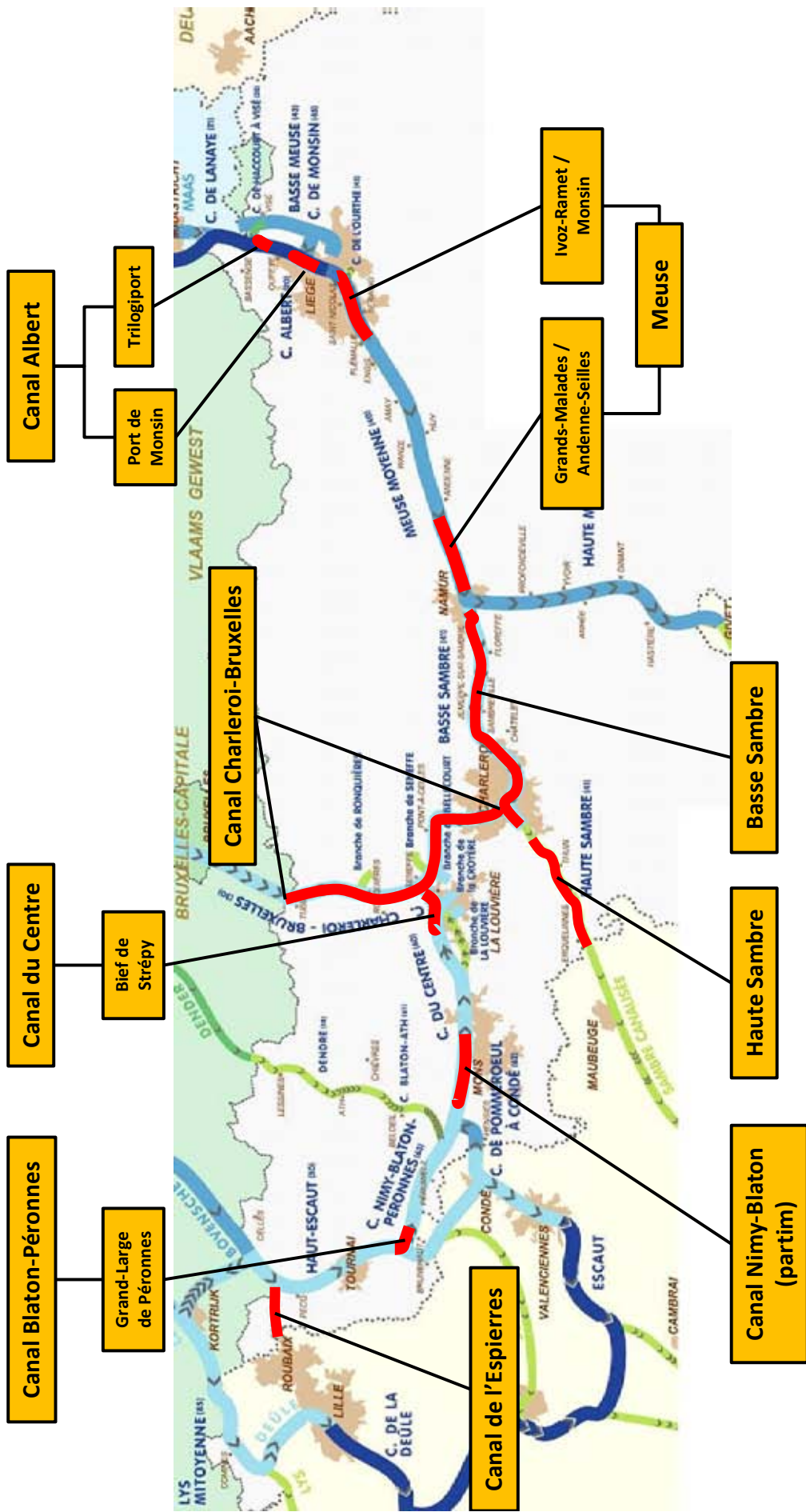
Quel avenir pour SEDISOL ?

En septembre 2013, après actualisation du programme prioritaire, il est apparu que le financement de 100,3 millions ne serait pas suffisant pour mener à bonne fin les travaux de dragage de la première phase, la facture étant, à ce moment, réévaluée (de manière non définitive) à 117.494.223 euros.

Pour résoudre cette difficulté, le gouvernement se trouve confronté à l'alternative suivante. Soit l'enveloppe initiale est respectée, en faisant l'impasse sur certaines dépenses prévues et en réduisant les prestations commandées aux entrepreneurs dans le cadre des marchés en cours. Soit l'entièreté du programme est réalisée et les paiements sont étalés jusqu'en 2015. Dans ce cas, le budget 2015 sera intégralement dédié au paiement de l'arriéré.

Quel que soit le choix du gouvernement, arrêt ou diminution du dragage en 2015, se posera la question de l'activité de l'usine SEDISOL (à Farciennes) qui traite les boues de dragage polluées.





710.000m³ dragués dont 490.000m³ financés par SPAQuE

Pour rappel, SPAQ/E est actionnaire de SEDISOL depuis sa création. L'entreprise, qui occupe directement 15 personnes et indirectement 10 autres, réalise un chiffre d'affaires annuel moyen de 10 millions. On comprendra aisément que l'absence de solution de financement à moyen et à long terme plonge cette PME dans une grande incertitude quant à son avenir.

Consciente du problème, SPAQ/E ne reste pas inactive dans la recherche de solutions de financements. En 2011, nous avons présenté à la Banque européenne d'investissement (BEI) l'entièreté du programme prioritaire de dragage des voies navigables de Wallonie pour un montant de 310 millions, dont 155 millions à financer par la BEI. Le dossier a reçu un « avis positif » et le montant est potentiellement disponible.

En octobre 2013, de nouveaux contacts ont eu lieu avec la BEI qui a confirmé que le dragage des voies navigables figurait toujours dans ses priorités et celles de l'Union européenne. La BEI reste, aujourd'hui, disposée à étudier toute forme de financement. SPAQ/E a, bien entendu, tenu le gouvernement wallon informé de l'état d'avancement de ce dossier et du fait que la BEI reste disponible pour étudier toute possibilité de financement de ce programme.

Compétence et expérience : des atouts spécifiques à SPAQ/E

On l'aura compris, en acceptant la mission du gouvernement wallon et de son ministre de tutelle, SPAQ/E a étendu un peu plus son domaine de compétence.

Le choix posé par la Région s'explique par le fait que nous disposons d'une expertise reconnue dans le domaine de la gestion des déchets pollués. Or, les spécialistes estiment que près de 70 % des sédiments qui reposent sur le fond des 450 kilomètres de rivières, fleuves et canaux de Wallonie sont pollués. Il s'agit de boues de catégorie B, le solde (rangé en catégorie A) étant considéré comme « pas » ou « peu » pollué. Toutefois, ce distinguo ne concerne pas SPAQ/E qui est compétente dans les deux cas.

Le second élément qui explique le choix de SPAQ/E réside dans une autre forme de compétence. Le gouvernement a, en effet, estimé que la mise en œuvre de ce plan prioritaire exigeait « une expertise particulière et des moyens exceptionnels ».

Or, il est notoire que SPAQ/E gère des enveloppes financières importantes tout en étant capable de travailler avec de nombreux interlocuteurs. Elle démontre au quotidien sa capacité à coordonner toutes les ressources activées dans le traitement des dossiers qui lui sont soumis. Et ce, tant au niveau des moyens techniques, humains et financiers, qu'aux plans administratif, réglementaire ou autre.

C'est la conjonction de ces deux éléments qui a très logiquement conduit la Région à porter son choix sur SPAQ/E. Il est, toutefois, important de préciser que nous pouvons compter, pour mener à bien cette mission, sur l'étroite collaboration de la DGO2, la direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques du SPW, qui met à disposition un vaste éventail de compétences spécifiques.



Valoriser, à l'export, notre savoir-faire

Depuis plusieurs années, SPAQ/E marque son intérêt pour la prospection des marchés à l'étranger. Le but ? Valoriser un savoir-faire que tous reconnaissent, en y associant étroitement les entreprises wallonnes. Une action menée en collaboration avec l'AWEX et WBI.

La carte de visite de SPAQ/E a de quoi intéresser bon nombre de pays. Notre expérience en matière de réhabilitation et de post-gestion de décharges - avec récupération de biogaz et production simultanée de calories et d'électricité - est un des gros atouts de l'entreprise qui aligne également un savoir-faire désormais bien connu dans le domaine de la réhabilitation des friches industrielles. Ce savoir-faire, SPAQ/E veut le mettre au service de pays nouvellement-venus ou candidats à l'adhésion à l'Union européenne comme la Pologne, la Bulgarie, la Croatie, la Slovénie ou, encore, la Roumanie. Par exemple, il existe 41 comtés en Roumanie et chacun d'entre eux compte au moins une décharge à créer et une à fermer. En collaboration avec des entreprises de travaux spécialisées de Wallonie, SPAQ/E peut devenir un partenaire précieux pour les autorités locales roumaines. En ce qui concerne les friches industrielles polluées, peu de pays possèdent une législation spécifique ou suffisamment élaborée pour faire face aux énormes besoins de reconversion d'anciens sites d'industrie lourde

et polluante. Dans nombre de ces pays, tout reste à faire. SPAQ/E et les entreprises wallonnes peuvent les y aider, en profitant notamment d'outils comme AuditSite© et AuditSol©, deux logiciels développés par SPAQ/E pour la mise en priorité des décharges et des friches industrielles.

Cette prospection à l'international, SPAQ/E la mène en étroite collaboration avec l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements (AWEX) et Wallonie-Bruxelles International (WBI). Concrètement, les pays cibles européens, outre ceux déjà cités, sont l'Ukraine, l'Albanie, la Moldavie ou, encore, la Macédoine et, en Afrique, le Maroc, la Tunisie ou le Sénégal. Les contacts noués au plus haut niveau depuis de longs mois, permettent aujourd'hui de recevoir régulièrement des appels d'offres ou des demandes de collaboration. Chacun sait qu'à l'exportation, la concrétisation des contacts est un travail de longue haleine : aux différences de langue et de culture s'ajoutent très souvent des difficultés administratives ou législatives.

Des perspectives prometteuses

Dans le cadre d'un programme de coopération guidé par Wallonie-Bruxelles International, plusieurs missions exploratoires ont été organisées entre la Wallonie et la Pologne : elles ont permis d'identifier des projets en matière de réhabilitation de friches industrielles et de



Friche industrielle en Roumanie



Sur un site industriel pétrochimique en Roumanie

développement de sources d'énergie renouvelable qui pourraient se concrétiser rapidement. Par ailleurs, l'expertise de SPAQ/E vient d'être requise dans le cadre d'études des faisabilités, financées par la SOFINEX et qui seront réalisées en collaboration avec des bureaux d'études wallons. SOFINEX garantit le paiement des prestations réalisées dans le cadre de ces marchés et permet à d'autres entreprises wallonnes, grâce à ses contacts sur place, de bénéficier, par la suite, des retombées des marchés.

La Tunisie, malgré les soubresauts du « printemps arabe », continue à manifester son intérêt pour l'expertise de SPAQ/E dans son projet d'élaboration d'une législation en matière de pollution des sols et des eaux. C'est ainsi notamment que SPAQ/E a assuré la formation de quatre techniciens tunisiens, en septembre 2012, dans le domaine de l'échantillonnage des sols et des eaux. Citons encore une offre de prix élaborée en partenariat avec un bureau d'études wallon pour un projet relatif à la réalisation d'une nouvelle décharge en République de Maurice.

Parmi les moyens de financement, l'Union européenne représente un partenaire incontournable. On sait toute l'importance pour la Wallonie du Fonds européen de

développement régional (FEDER) et on sait, dans les sphères européennes, que les financements accordés via ce fonds FEDER en Wallonie ont toujours été utilisés par SPAQ/E de façon optimale et dans les délais impartis. Mieux : les gestionnaires de cet outil de cohésion économique sont convaincus de la pertinence de la méthode de sélection des sites à réhabiliter mise au point par SPAQ/E. Désormais, les anciens pays de l'Est devenus membres de l'Union européenne bénéficient très largement de ces fonds FEDER pour leur développement économique. L'expérience de SPAQ/E dans ce domaine constitue, pour ces pays, un incitant à nouer des partenariats avec SPAQ/E pour réaliser leurs projets.

On le voit, le terrain est fertile. Ajoutons, pour être complets, qu'en dehors de la réception de délégations étrangères chez SPAQ/E, des missions AWEX et autres visites à l'étranger, les collaborateurs de SPAQ/E participent, lorsque cela s'avère intéressant, à diverses manifestations comme les salons Pollutec en France, Americana au Canada ou, encore, la conférence « Contaminated site management » en Roumanie.

Là où se trouvaient autrefois les « Usines, Boulonneries et Etirage de La Louvière (UBELL) », se dresse aujourd'hui la Maison de l'Entreprise construite par l'IDEA après réhabilitation du site par SPAQ&E



PARTIE III

Réalisations et projets sur nos sites

Réhabiliter une friche industrielle polluée, métier de SPAQÆ, cela ne s'arrête pas à son assainissement. Réhabiliter, c'est œuvrer au redéploiement économique de la Wallonie en remettant à la disposition des acteurs économiques des centaines d'hectares de terrains à nouveau disponibles pour y développer de l'activité. Réhabiliter, c'est redonner vie, non seulement à un site, mais, aussi, à tout ce qui l'entoure : quartier, commune, région. Réhabiliter, c'est donc travailler avec de nombreux acteurs qu'ils soient privés ou publics.

Dans les pages qui suivent, on découvrira 86 sites (friches industrielles et décharges) réhabilités par SPAQÆ, sur lesquels des projets se sont concrétisés ou sont en cours de conception, voire de réalisation. Intercommunales, invests, promoteurs privés, villes, communes, nombreux sont les acteurs qui sont à l'origine de ces projets, souvent en collaboration directe avec SPAQÆ.

En une douzaine d'années, SPAQÆ a rendu à la Wallonie quelque 1200 hectares de terrains réhabilités. Certes, ces chantiers d'assainissement ont un coût non négligeable. Mais, grâce à sa chaîne des valeurs, SPAQÆ réussit à optimiser ce coût pour chaque chantier, notamment grâce aux études de risques et à la collaboration avec le ou les acteurs qui y développeront leur projet une fois la réhabilitation achevée. Cette collaboration, SPAQÆ l'a mise en place progressivement depuis plusieurs années et elle s'emploie aujourd'hui à l'intensifier.

Dans les pages qui viennent, on découvrira toutes ces réalisations et tous ces projets : zonings pour PME et TPE, aménagements destinés au transport fluvial, plateformes logistiques, commerces, logements, bureaux, espaces récréatifs et espaces verts, production d'énergie grâce au biogaz, etc. On découvrira, également, tous les acteurs qui sont à la base de ces initiatives.

Tous ensemble, nous œuvrons au développement économique et durable de la Wallonie. Non seulement les sommes nécessaires à l'assainissement des friches industrielles polluées retournent dans l'économie wallonne au travers des entrepreneurs, bureaux d'études, experts, laboratoires d'analyses, etc., qui travaillent pour SPAQÆ au travers des marchés publics qu'elle lance. Mais, de plus, les projets développés sur les sites réhabilités sont eux-mêmes pourvoyeurs d'emplois dans le cadre de leur réalisation et créateurs d'emplois lorsqu'ils permettent d'accueillir de l'activité économique.

La réhabilitation des décharges et des friches industrielles est donc bénéfique tant à la qualité de vie de la population qu'à l'économie de la Wallonie.

*Polygone de l'Eau
« Etablissements Ortman » à Verviers*



Site n°1 – Etablissements Ortmans à Verviers

1,60 hectare qui accueille le Polygone de l'Eau, partenariat entre FOREM Formation et la SWDE

Les activités industrielles ont généré, en certains endroits du site, une importante pollution des sols en hydrocarbures cycliques dont du benzène et en huiles minérales tandis que les eaux ont été contaminées par du cadmium, du zinc et des huiles minérales. Entamés dès l'automne 2003, les travaux de réhabilitation de l'ancienne lainière ont permis

la construction, dès 2005, d'un bâtiment destiné à accueillir le Polygone de l'Eau. Ce Centre de compétence est une plate-forme intégrée, résultat d'un partenariat entre la Société wallonne des eaux (SWDE) et FOREM Formation. Il s'inscrit dans le réseau des Centres de compétence mis en place en Wallonie.

Site n°2 – Usine à gaz à Mons

Une superficie de 1,40 hectare reconvertie en bureaux (FOREM), logements (appartements) et parkings

Les investigations des sols ont mis en évidence d'importantes pollutions des sols en hydrocarbures cycliques, métaux lourds et huiles minérales tandis que les eaux sont, notamment, polluées en hydrocarbures cycliques dont du benzène, en métaux lourds et en cyanure.

Le chantier de réhabilitation, au cours duquel d'importantes quantités de produits en phase liquide devront être pompées et évacuées en centre de traitement agréé, a débuté en 2006.

Cette réhabilitation a permis, dès 2007, de voir les bureaux du FOREM sortir de terre. Dans la foulée, un promoteur privé a élevé sur le reste du site un ensemble de bâtiments, comprenant des appartements et des maisons unifamiliales avec jardin.



Dépollution des sols



Vue d'ensemble du site réhabilité

*Enseignement provincial du Hainaut
« Tir National à Mons »*



Site n°3 – Tir National à Mons

2 hectares réhabilités, aujourd'hui occupés par l'Enseignement provincial du Hainaut

Les investigations des sols menées sur ce site ont permis d'y établir la présence d'une pollution aux métaux lourds, principalement de l'antimoine, du cuivre, du nickel et du plomb. Démarrée en 2003, la réhabilitation de ce site était terminée deux ans plus tard.

Le plus ancien des bâtiments militaires, remarquable des points de vue historique et architectural, a été

restauré par la Province de Hainaut qui, tout en conservant son aspect extérieur, a opté pour un aménagement intérieur résolument contemporain. Ces bureaux accueillent aujourd'hui l'administration Mons-Borinage de l'Enseignement provincial hennuyer. La réhabilitation du site a, par ailleurs, permis la création d'un parking et d'espaces verts.

Site n°4 – Carrière et cimenterie de Barges à Tournai

La réhabilitation a permis la poursuite des activités de plongée sur ce site de 12,90 hectares

Au terme de l'étude de caractérisation des sols, des pollutions ont été établies sur l'ensemble du site. Sur la zone appartenant à la Ville, il s'agissait essentiellement, dans les sols, d'hydrocarbures cycliques et de zinc, ainsi que de plomb dans les boues de dragage entreposées sur le site.

Les travaux de réhabilitation, réalisés en 2009, ont consisté à excaver et évacuer les terres polluées vers des centres de traitement agréés. Le terrain a ensuite été remblayé.

La Carrière de Barges est, aujourd'hui, un important centre de plongée où les eaux atteignent une profondeur de 40 mètres. Un club de plongée y est installé tandis qu'elle sert de base d'entraînement pour les pompiers plongeurs belges et français ainsi que pour les plongeurs militaires. Entre 18.000 et 20.000 plongeurs fréquentent le centre chaque année.



Dépollution des sols



Vue d'ensemble du site réhabilité



Centre aquatique Point d'Eau
« Moulin Dambot » à La Louvière

Site n°5 – Moulin Dambot à La Louvière

Un complexe aquatique a été construit sur ce site de 2,20 hectares

Ce site comprenait une zone d'habitations, démolies en 2002, ainsi que la partie « Moulin » qui correspondait au site de l'ancienne minoterie à vapeur exploitée de 1852 à la fin des années 1940. A partir des années 1960, cette zone fut occupée par le Service incendie de la Ville de La Louvière.

Les investigations des sols ont permis d'y établir la présence d'huiles minérales, d'hydrocarbures cycliques dont du benzène, de sulfate, de manganèse,

de métaux lourds (plomb, zinc, chrome, arsenic, cuivre, etc.) et de cyanure.

La Ville de La Louvière a construit sur le site réhabilité un espace aquatique, le Point d'Eau, comprenant une piscine olympique équipée d'un fond mobile permettant d'aménager sa profondeur et autorisant l'entraînement à la plongée, un torrent, une piscine à vagues, un sauna, etc.

Site n°6 – UBELL à La Louvière

L'IDEA a construit la Maison de l'Entreprise sur ce site de 2,50 hectares

Au terme des investigations des sols, une pollution en huiles minérales, benzène, métaux lourds et chlore a été constatée. Dans les eaux, la présence d'huiles minérales, de solvants chlorés et de benzène a été établie. De l'amiante était également présent sur le site. Après la déconstruction des bâtiments subsistants entamée en 2009, le chantier de réhabilitation a consisté à excaver et envoyer les terres polluées en centre de traitement ou d'élimination agréé. Les eaux de la nappe phréatique ont également été traitées.

Cette réhabilitation a permis la construction, dès 2010, par l'IDEA, de la Maison de l'Entreprise. Ce bâtiment d'allure contemporaine comprend 700 m² de surfaces locatives permettant d'accueillir une vingtaine d'entreprises innovantes. Une partie du site a également été utilisée pour le parking du nouveau hall des expositions Louvexpo tandis qu'une autre le sera pour la voirie du contournement de La Louvière.



Vue du site réhabilité et réaffecté



Vue d'ensemble du site avant réhabilitation



Ecopôle, accès à la voie fluviale « Grand Champs » à Farciennes



Site n°7 – Grand Champs à Farciennes

La réhabilitation de ce site de 75,16 hectares a été réalisée dans le cadre du développement de l'Ecopôle

Les investigations des sols ont mis en évidence des contaminations en métaux lourds (arsenic, cuivre, plomb, zinc, chrome, cadmium), en hydrocarbures cycliques et en huiles minérales. Entamés en 2011, les travaux de réhabilitation ont consisté à excaver et à regrouper les terres polluées sous une couche imperméable ainsi qu'à niveler le terrain par le déplacement des anciens remblais miniers subsistant sur le site.

Ce site fait partie du vaste projet Ecopôle – parc scientifique du développement durable – développé par l'IGRETEC à l'ouest de Charleroi, de part et d'autre de la Sambre. Il sera traversé, à l'est, par une voirie reliant l'Ecopôle à la N90 tandis que des zones seront aménagées pour permettre le développement de bâtiments et de leurs infrastructures (voiries d'accès, zone tampon, etc.). Le terrain a, par ailleurs, été mis à niveau pour permettre l'accessibilité à la Sambre.

Site n°8 – Charbonnage Saint-Jacques à Farciennes

Ce site de 175,10 hectares, sur lequel est installé le centre SEDISOL, fait partie de l'Ecopôle

L'étude de caractérisation a permis d'établir que l'essentiel de la pollution, située dans les sols, était dû à la présence de naphthalène, d'hydrocarbures cycliques et de métaux lourds.

Après réhabilitation de la zone située à l'extrême sud du site le long de la Sambre, cette parcelle a accueilli le premier centre de regroupement et de traitement des boues de dragage de Wallonie. Un deuxième chantier a, ensuite, été réalisé pour réhabiliter la zone située au nord, dans le prolongement de la précédente. Des pollutions en métaux lourds (arsenic, cuivre, plomb et zinc), en huiles minérales et en hydrocarbures cycliques dont du benzène y avaient été établies.

La réhabilitation de ce site, achevée en 2012, permettra le développement de voiries et d'activités économiques liées au projet Ecopôle, parc scientifique du développement durable initié par l'IGRETEC.



Vue partielle du site Ecopôle



Vue des installations SEDISOL



« Centrale électrique » de Farciennes, accès à la voie fluviale – Infrastructures routières



Site n°9 – Centrale électrique de Farciennes

Ce site de 39 hectares est réhabilité dans le cadre du développement de l'Ecopôle

Les principaux polluants découverts sont des métaux lourds, des hydrocarbures cycliques et des huiles minérales. La réhabilitation, qui a débuté en 2008 et se déroule en plusieurs phases, consiste à excaver, évacuer et traiter l'ensemble des terres et remblais pollués.

Sept premiers hectares réhabilités ont déjà été remis à la disposition du Port autonome de Charleroi

(PAC), qui y a aménagé un accès à la voie fluviale. Le site est destiné au développement d'équipements et d'activités économiques dans le prolongement de l'Ecopôle, parc scientifique du développement durable initié par l'IGRETEC. Il constituera, lorsque sa réhabilitation sera terminée, l'entrée sud de l'Ecopôle. Un parc à conteneurs, destiné tant aux particuliers qu'aux entreprises, y sera installé par l'ICDI.

Site n°10 – Arsenal SNCB à Pont-à-Celles

Des logements (maisons et appartements) ont été construits sur une partie du site

Depuis 1874, le site a abrité des activités ferroviaires multiples : entretien et réparation du matériel roulant et tournage des roues. Les installations ont, pour la majeure partie, été progressivement désaffectées depuis la fin de l'année 2000.

La plupart des bâtiments et installations industrielles étaient laissés à l'abandon. Les investigations des sols ont mis en évidence une contamination du terrain par des métaux lourds, des hydrocarbures cycliques et des huiles minérales. La réhabilitation du site a eu lieu en 2004.

La commune de Pont-à-Celles a racheté, à la SNCB, une partie du site, soit 19 hectares. Sur cette parcelle, grâce aux travaux de réhabilitation, des logements sociaux (maisons individuelles avec jardin, appartements et parkings) ont pu être construits par la société Les Jardins de Wallonie.



Vue du site réhabilité



Vue d'ensemble du site



« Tubize Côté Senne »,
complexe immobilier
Tubize Plastics

Site n°11 – Florival à Grez-Doiceau

Une station d'épuration a été construite sur ce site de 3,10 hectares

Le site a été utilisé comme décharge par l'entreprise de fabrication de batteries implantée en face, « Exide Automotive », anciennement « Tudor ». Cette usine a fabriqué des batteries et accumulateurs de tout type entre 1908 et 1996, date à laquelle toute production d'accumulateurs a définitivement été arrêtée.

Les investigations des sols ont permis de déterminer que ces dépôts présentaient des contaminations significatives en cadmium, plomb, nickel, cuivre et, ponctuellement, en huiles minérales. Les travaux de réhabilitation ont débuté en août 2002 pour se terminer en août 2003.

En 2006, l'Intercommunale du Brabant wallon (IBW) a mis en service, sur ce site, une station d'épuration intégrée à son réseau de 33 stations.



Dépollution des sols



Station d'épuration IBW

Site n°12 – Tubize Plastics

Le promoteur Equilis a construit un complexe de logements et de commerces sur ce site de 3,20 hectares

Au terme des investigations des sols, une pollution en métaux lourds, en hydrocarbures cycliques dont du benzène et en huiles minérales a été constatée. La nappe phréatique présentait une pollution en plomb et en arsenic. Les travaux de réhabilitation, qui ont débuté en 2008, ont consisté à déconstruire l'ensemble des bâtiments subsistant sur le site et à excaver les différentes zones de pollution.

Dès 2010, le promoteur Equilis a entrepris la construction sur le site d'un important complexe de logements, « Tubize Côté Senne », regroupant 6.000 m² de surfaces commerciales, 168 appartements et des parkings. Des voiries ont, également, été construites tandis qu'une microbrasserie se développait sur la partie nord du site, de l'autre côté de la Senne. Une deuxième phase de développement est en cours avec la construction de 2.280 m² de commerces et 68 appartements.

Centre de Congrès en construction
« Atelier SNCB à Mons »



Site n°13 – Bois Saint-Jean à Seraing

Une partie de ce site de 133,30 hectares est destinée à l'extension du LIEGE Science Park

Au terme des investigations de caractérisation des sols a été établie la présence de plomb, de zinc, de cuivre, de chrome et d'arsenic dans les couches superficielles du sol. La présence de cyanure, d'hydrocarbures cycliques et d'huiles minérales dans les sols proprement dits a également été constatée. Pour réhabiliter le site, SPAQ/E a procédé à l'extinction du terril et à son recouvrement par capping (couche imperméable). Une station d'épuration des lixiviats, suintant à la base du terril, a été mise en place.

Aujourd'hui réhabilité, ce site est promu à l'extension, en collaboration avec la SPI, du LIEGE Science Park. Plusieurs entreprises (EVS, WSL Labs, etc.) ont d'ores et déjà étendu leurs activités sur une partie du terrain valorisé. Une plantation de biomasse y a, par ailleurs, été développée tandis que SPAQ/E y assure la gestion d'environ 80 hectares de bois.



LIEGE Science Park et biomasse



Vue du site en réhabilitation

Site n°14 – Atelier SNCB à Mons

Le nouveau Centre de Congrès est en construction sur ce site de 14,70 hectares qui accueillera également un hôtel, des bureaux et des logements

Les investigations des sols ont permis d'établir la présence de métaux lourds, d'hydrocarbures cycliques dont du benzène et d'huiles minérales. La réhabilitation a démarré en 2012.

Ce site réhabilité par SPAQ/E fait partie du projet de construction de la nouvelle gare Calatrava de Mons. Outre la gare, le projet prévoit la construction d'un Centre de Congrès (Ville de Mons) et d'un hôtel (Groupe

Van der Valk), d'un parc d'activités technologiques et de bureaux, ainsi que l'aménagement de parcs, de voiries et d'espaces de parking.

Plus globalement, cette redynamisation du quartier de la gare s'inscrit dans la perspective de Mons 2015, capitale européenne de la culture.



Centre-ville « La Strada »
« Boch Keramis » à La Louvière

Site n°15 – Bruyelle à Antoing

D'une superficie de 5 hectares, ce site est promis à l'extension des activités d'un cimentier dans le cadre du projet Obesco 2

Les investigations des sols sont en cours. Des contaminations en métaux lourds, huiles minérales, hydrocarbures cycliques, PCB et cyanure y sont suspectées.

Le Port autonome du Centre et de l'Ouest (PACO) va développer, sur ce site, des infrastructures de stockage et de transbordement des produits carriers de la société Holcim, spécialisée dans les ciments et les bétons. L'entreprise a reçu, début 2013, le feu vert de la Région wallonne pour l'exploitation d'une nouvelle carrière située entre Antoing et Tournai, un projet intitulé Obesco 2. Une partie des matériaux qui en seront extraits sera acheminée par bandes transporteuses sur le site Bruyelle. Les stocks seront ensuite transportés par voie d'eau jusqu'aux usines de la société Holcim à Obourg ou en France.



Vues du site réhabilité

Site n°16 – Boch-Keramis à La Louvière

Une superficie de 16,75 hectares consacrée à la construction d'un nouveau centre-ville

Ce siècle et demi d'activités industrielles a généré une pollution en métaux lourds (plomb et arsenic), en hydrocarbures cycliques et en huiles minérales. Les eaux souterraines sont localement contaminées en arsenic. La réhabilitation du site, qui a débuté en 2009, sera terminée en 2013.

Le projet « La Strada », développé par le promoteur privé Wilhelm & Co Group, prévoit la création d'un

nouveau centre-ville avec 39.000 m² de commerces, 600 appartements,

4.000 m² de bureaux, un *cluster* d'entreprises, un musée de la céramique (aménagé par l'Institut du patrimoine wallon), un parc urbain et plus de 1.850 places de parking. Ce projet devrait voir le jour à la fin 2015.



*Plate-forme logistique trimodale
« Cokerie Flémalle » à Flémalle et Seraing*

Site n°17 – SAFEA à La Louvière

Un site de 33 hectares essentiellement destiné à l'extension de la plate-forme logistique multimodale Garocentre

Les pollutions les mieux représentées sur l'ensemble du site concernent les hydrocarbures cycliques, les huiles minérales et les cyanures. Démarré en 2005, le chantier de réhabilitation visait à assainir les sols de la zone « usine » après déconstruction de l'ensemble des bâtiments subsistants. Les matériaux, issus de cette déconstruction, et les terres faiblement polluées ont été enfouis dans une zone spécialement créée sur la zone « décharge ». Les matériaux fortement pollués ont été envoyés en centre de traitement agréé.

La majeure partie du site sera dévolue à des activités liées à la logistique dans le cadre du développement de Garocentre (plate-forme logistique multimodale développée par l'IDEA). Sur le reste (partie « décharge »), SPAQ/E projette d'utiliser le potentiel du site pour la production d'énergie éolienne ou solaire (prévision de production pour la centrale photovoltaïque : 850.000 MWh).



Vue d'ensemble du site réhabilité



Dépollution des sols

Site n°18 – Cokerie Flémalle à Flémalle et Seraing

SPAQ/E construira sur ce site de 7,50 hectares une plate-forme logistique trimodale destinée à la société GREG Transport

Les investigations des sols ont déterminé la présence d'importantes pollutions aux métaux lourds, hydrocarbures cycliques dont du benzène et cyanure. Le chantier de réhabilitation, entamé en 2009, a exigé la mise en œuvre d'importants moyens techniques afin d'assainir trois importants « hot spots » de pollution, dépassant 7 mètres de profondeur. Sur 6,50 hectares, SPAQ/E construira, le long de la

Meuse, des installations logistiques pour les revendre ensuite à une société de transport. Proche du réseau autoroutier, de la Meuse et relié au chemin de fer, ce site présente toutes les caractéristiques nécessaires à l'installation d'une plate-forme multimodale. A l'initiative de la commune de Flémalle, 1 hectare a été réservé pour l'implantation de PME et de bureaux à hauteur du rond-point situé sur le quai Jules Destrée.



*« Centre commercial », « Gastronomia », « Boulevard urbain »
« Usine Cockerill » à Seraing*

Site n°19 – Charbonnage Bonne Espérance n°1 à Sambreville

D'une superficie de 14,90 hectares, ce site accueillera une zone d'activités économiques réservée à la voie d'eau

Les investigations des sols sont en cours. Des contaminations en métaux lourds, en hydrocarbures cycliques dont du benzène et en huiles minérales sont suspectées.

Le site, spécifiquement dédié aux activités économiques requérant l'utilisation d'une voie d'eau navigable au plan de secteur, intéresse le Port autonome de Namur (PAN). Après un arasement d'une partie du terri, le site offrira une grande surface plane et sera doté d'un accès à la voie d'eau après réhabilitation. Des investisseurs potentiels se sont déjà manifestés auprès du Port autonome pour s'y installer. Ce site vient, de facto, en renfort des activités économiques futures de l'Ecopôle.



Vue du site avant réhabilitation



Vue d'ensemble du site

Site n°20 – Usine Cockerill à Seraing

D'une superficie de 3,68 hectares, le site accueillera le centre commercial « Gastronomica » et le nouveau « Boulevard urbain »

A la suite des investigations des sols, des pollutions aux métaux lourds, huiles minérales et hydrocarbures cycliques ont été constatées au droit de l'ancienne usine.

Une fois réhabilité, le site sera destiné au développement d'activités économiques commerciales. La régie communale Eriges y étudie un projet de centre commercial « Gastronomica »

consacré à l'alimentaire. Il sera notamment orienté vers les secteurs de l'alimentation spécialisée et du bio. L'offre commerciale sera complétée d'espaces de bureaux, de parkings et d'une zone polyvalente pour l'organisation d'événements.

Une partie du site servira à l'implantation du « Boulevard urbain » (SPW et SRWT), symbole du renouveau du centre-ville sérésien.



*Microzone d'activités économiques
et hall relais pour entreprises
« Fonderie Léonard Giot » à Charleroi*

Site n°21 – Fonderie Léonard Giot à Charleroi

Ce site de 5,60 hectares accueillera, sur sa partie est, un hall relais pour entreprises et une microzone d'activités économiques

Les investigations des caractérisations ont, entre autres, mis en évidence la présence de métaux lourds, d'huiles minérales et d'hydrocarbures cycliques dont du naphthalène dans le sol, dans les remblais et dans les eaux. Les travaux de réhabilitation y ont commencé en 2010.

Sur la partie est du site (dont la réhabilitation est terminée), un projet de développement d'une

microzone économique et d'un hall relais pour entreprises est en cours avec l'IGRETEC.

Par ailleurs, SPAQ&E a conservé une magnifique façade néoclassique industrielle, reprise à l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique, qui sera intégrée aux futurs bâtiments.

Site n°22 – Cockerill II à Liège

La Ville de Liège projette de construire sur ce site de 7,10 hectares des équipements communautaires

Les investigations des sols ont permis d'établir la présence d'hydrocarbures cycliques et de terres amiantées. Le chantier de réhabilitation a démarré en 2010 pour se terminer l'année suivante. Il a été l'occasion d'une importante opération de désamiantage.

La Ville de Liège projette de remplacer les infrastructures connexes aux terrains de sport existants. Elle a, également, un projet de construction de locaux destinés à accueillir la brigade canine de la police locale et d'une aire d'entreposage pour son Service des travaux.



Vue du site réhabilité



Dépollution des sols



« Cristal Park »
« Cristalleries du Val Saint-Lambert » à Seraing

Site n°23 – Cristalleries du Val Saint-Lambert

Sur ce site de 5,20 hectares sera développé le village commercial « Cristal Park »

Les principaux polluants rencontrés lors des investigations des sols sont des hydrocarbures cycliques dont du benzène, des métaux lourds et des huiles minérales. La réhabilitation, qui doit commencer en 2013, tiendra compte du projet de réaffectation et notamment de la conservation d'une partie des anciens bâtiments.

Un projet de grande ampleur, le « *Cristal Park* », sera développé sur l'ensemble du site des Cristalleries

du Val Saint-Lambert par la société SPECI. Ce projet comprend notamment la création d'un village commercial, d'un centre de loisirs (Aquaparc et piste de ski *indoor*), d'un *business park* et de deux lotissements (150 maisons). Le rapport urbanistique et environnemental (RUE) relatif à ce projet a été approuvé par le ministre de l'Aménagement du Territoire.

Site n°24 – Aéroport de Liège à Grâce-Hollogne

Ces 66,50 hectares seront consacrés à l'extension de la piste et à l'implantation du TGV fret

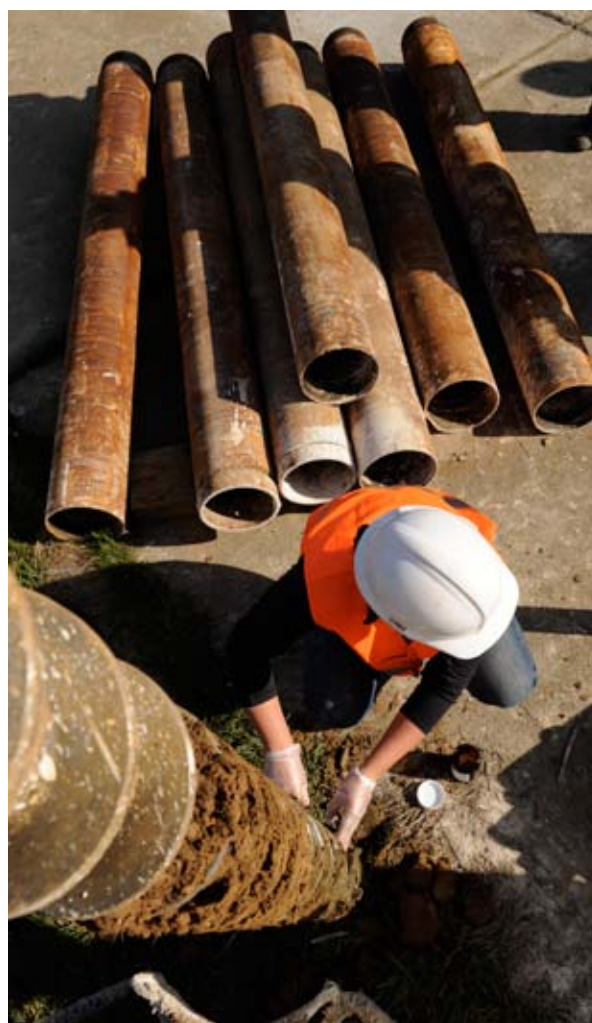
Des pollutions en métaux lourds, hydrocarbures cycliques dont du benzène et solvants ont été établies à l'issue des investigations des sols. Les travaux de réhabilitation ont démarré en 2010.

Les terrains valorisés par SPAQ_{UE} sont dédiés au développement d'activités économiques. Des projets d'extension de la piste de l'aéroport et de transport express de fret par TGV (Euro Carex) sont à l'étude.

Par ailleurs, 104 hectares supplémentaires de terrains seront valorisés à l'occasion du transfert de propriété de ces terrains de la Défense nationale vers la SOWAER, société gérant l'aéroport de Liège.



Dépollution des sols



Investigations des sols



*Zone d'activités économiques focalisée sur l'alimentaire, infrastructures tram, parking
« Cour aux marchandises SNCB » de Bressoux*



Site n°25 – Cour aux marchandises de Bressoux

Une zone d'activité économique (SPI) et un centre de maintenance du futur tram liégeois (SRWT) seront développés sur ce site de 18,40 hectares

Dans les années 1920, pour le mettre à l'abri des crues, le régaler et permettre la pose de voies ferrées, le site a été remblayé par des scories, cendrées, briquillons et schistes de terril sur une épaisseur de 4 mètres. Outre les activités ferroviaires, le site a, essentiellement, accueilli des activités de traitement des métaux, de ferrailleurs, de recyclage de pneus et de fabrication d'éléments en béton. Du stockage d'hydrocarbures cycliques, de charbon et d'agglomérés y a également eu lieu. Les investigations des sols sont terminées.

La SPI souhaite y développer une zone d'activités économiques focalisée sur l'alimentaire en lien avec les activités voisines (abattoir, marché couvert, etc.). Par ailleurs, la SRWT projette l'implantation du centre de maintenance et de remisage du futur tram de Liège, ainsi que d'un parking-relais en lien avec la gare de Bressoux.

Site n°26 – Les Bas-Prés à Mons

Avec ses 27,10 hectares, ce site complétera l'offre des parcs INITIALIS et GÉOTHERMIA

Des pollutions en métaux lourds, hydrocarbures cycliques et cyanure ont été constatées lors des investigations des sols.

Longeant directement l'autoroute E42-E19, ce site vient compléter l'offre des parcs INITIALIS et GEOTHERMIA (à l'est de Mons), gérés par l'IDEA et situés de part et d'autre de l'autoroute.



Vues d'ensemble du site



*Vue d'ensemble du site
« Établissements Balteau » à Liège*

Site n°27 – Etablissements Balteau à Liège

Ce site de 0,50 hectare accueillera le futur Centre wallon du design

Des pollutions en métaux lourds, en hydrocarbures cycliques dont des PCB et en huiles minérales ont été constatées lors des investigations des sols. Les travaux de réhabilitation ont commencé début 2013 et se sont terminés en août.

Sur la partie dont elle est propriétaire, la SPI projette la construction du Centre wallon du design qui

accueillera, notamment, des bureaux, des espaces de travail pour designers et une dizaine de logements. Sur le reste du site, la Ville de Liège envisage de lancer une promotion privée pour la construction de logements. Ce projet s'inscrit dans le cadre du renouveau du quartier de la gare TGV Liège-Guillemins.

Site n°28 – Chimeuse Ouest à Saint-Nicolas et Liège

PME et parc à conteneurs pour ce site de 9 hectares

Cette activité industrielle a généré une importante pollution : métaux lourds, hydrocarbures cycliques dont du benzène, huiles minérales, et cyanure. Les travaux de réhabilitation ont commencé en 2007 et se sont terminés en 2011.

Le site a été retenu par le Gouvernement wallon comme zone d'activités économiques prioritaire. C'est la SPI qui l'équipera, en partenariat avec SPAQUE. La commune de Saint-Nicolas et Intradel ont déjà marqué leur intérêt pour y implanter, respectivement, le Service communal des travaux et un parc à conteneurs.

Le rapport urbanistique et environnemental est en attente d'application.



Vue du site réhabilité



Dépollution des sols



*Développement d'activités portuaires
« Stockage Purfina » à Châtelet*

Site n°29 – Stockage Purfina à Châtelet

Développement d'activités portuaires sur les 3,20 hectares de ce site

Les investigations des sols ont établi la présence de polluants tels que des huiles minérales, des hydrocarbures cycliques et des métaux lourds. La réhabilitation des sols, sur les quatre premiers mètres de profondeur, s'est déroulée en 2006. Des puits de pompage et une station d'épuration ont été mis en place pour traiter les sols sous cette profondeur.

Le site doit être nivelé de façon à permettre son accès aux camions. Un quai sera aménagé le long de la darse où est prévue l'extension (dalle de stockage et entrepôts) des activités de l'entreprise locataire de la zone.

Site n°30 – La Martinoire à Mouscron

La réhabilitation du site (0,70 hectare) permettra l'extension d'une plate-forme trimodale

Les investigations des sols ont identifié les déchets stockés comme dangereux, car fortement chargés en métaux lourds (zinc, plomb, cuivre, nickel, cadmium), en cyanure, en huiles minérales et en naphtalène. De l'amiante y a également été détecté. Le sol, en place sous ces déchets, ne semble pas contaminé. Les travaux de réhabilitation, débutés en 2013, sont terminés.

Le site stratégique « La Martinoire » permettra d'agrandir la plate-forme trimodale que constitue le parc logistique Charleroi *Dry-Port* spécialisé dans le stockage et le transbordement (rail-route) de conteneurs. L'ancienne décharge juxta, en effet, les infrastructures de ce pôle logistique et empêche une extension et un plein déploiement de cette plate-forme.



Évacuation des déchets



Évacuation des déchets



*Zone d'activités économiques pour TPE, microcentrale hydroélectrique
« Papeterie Godin » à Marchin*

Site n°31 – Charbonnage Sainte-Eugénie à Sambreville

Un site de 9,80 hectares pour un parc d'activités économiques et un parc scientifique

Les investigations des sols ont montré des dépassements ponctuels de valeurs d'intervention en métaux lourds, en hydrocarbures cycliques dont du benzène et en huiles minérales.

Une partie du site, directement desservi par la N90, a déjà été aménagée et valorisée par l'Agence de développement économique durable en Province de Namur (BEP), qui y développe un parc d'activité économique et un parc scientifique. La partie restante à réhabiliter, soit plus de la moitié de la superficie, sera également destinée au développement d'activités économiques mixtes.



Pièzomètre



Vue d'ensemble du site

Site n°32 – Papeterie Godin à Marchin

Sur 2,40 hectares, le site accueillera une zone d'activités pour TPE (Très Petites Entreprises)

Les investigations des sols ont déterminé la présence, sur ce site, d'hydrocarbures cycliques, d'huiles minérales et de métaux lourds. Les travaux de réhabilitation (déconstruction des bâtiments, excavation et évacuation des terres polluées, enlèvement des fondations subsistantes) se sont terminés en 2012.

Ce site sera consacré au développement d'une zone d'activités économiques pour TPE en collaboration avec la SPI. Par ailleurs, SPAQzE a conservé sur ce site un filtre à eau unique en Wallonie et plusieurs centaines de briques en verre dites « Falconnier » – du nom de l'inventeur suisse de ce matériau – qui obturaient les fenêtres du bâtiment à front de la rue des Papeteries, bâtiment aujourd'hui déconstruit.

*« Pôle automobile Manage-La Louvière », logements
« CODAMI » à Manage*



Site n°33 – Codami à Manage

Développement sur 10 hectares d'une zone d'activités économiques dédiée au secteur automobile

Des activités industrielles s'étalant sur plus de cent vingt ans ont généré une pollution aux hydrocarbures cycliques dont des PCB et en solvants chlorés sur ce site où les travaux de réhabilitation ont débuté en 2013. L'intercommunale de développement économique et d'aménagement du territoire, l'IDEA, y envisage le

développement, sur 8 hectares, d'une zone d'activités économiques à vocation commerciale dédiée au secteur automobile, le « Pôle automobile Manage-La Louvière ». Deux hectares seront, par ailleurs, dévolus à l'habitat.

Site n°34 – Fonderie des Ateliers du Thiriau à Manage

Ces 3,80 hectares sont destinés au développement d'activités économiques mixtes liées, entre autres, au secteur automobile

Les investigations des sols montrent des contaminations en huiles minérales, en hydrocarbures cycliques et en métaux lourds. Le chantier de réhabilitation a démarré en 2013.

Ce site forme une grappe avec le site « Usines Dupont et Cie » tout proche. Et cette grappe jouxte elle-même le site de « CODAMI ». L'IDEA envisage un développement d'activités économiques mixtes, notamment consacrées au secteur automobile, sur l'ensemble des sites « CODAMI » et « Fonderie des Ateliers du Thiriau ».

Sur le site « Usines Dupont et Cie », une infrastructure de collecte des eaux et un bassin d'orage seront notamment édifiés afin d'empêcher les inondations du nouveau pôle d'activités.



Vue du site avant réhabilitation



Vue d'ensemble du site

*Logements, commerces, centrale photovoltaïque
« Nouveaux Ateliers Mécaniques » à Morlanwelz*



Site n°35 – Vieille Montagne à Grâce-Hollogne

Ce site de 24,20 hectares pourrait accueillir des PME, du logement et des espaces verts

Les investigations des sols ont permis d'établir la présence d'une contamination généralisée aux métaux lourds, une contamination ponctuelle aux hydrocarbures cycliques et de nombreux dépôts de déchets. Les travaux de réhabilitation de la partie occupée par les anciens silos ont été réalisés en 2013. L'étude des faisabilités économique, technique et urbanistique est en voie de finalisation pour le reste du site.

Le rapport urbanistique et environnemental (RUE) est en cours d'élaboration. Ce document permettra d'établir le scénario d'affectation du site (réalisé par la SPI), localisé au cœur de la commune, qui pourrait accueillir de l'activité économique et commerciale, du logement et des espaces verts.



Vue d'ensemble du site



Dépollution des sols

Site n°36 – Nouveaux Ateliers Mécaniques à Morlanwelz

Un projet immobilier (logements, commerces, etc.) et un projet photovoltaïque sont prévus sur ce site de 6,50 hectares

Les principaux polluants découverts à la suite des investigations des sols sont des métaux lourds, des hydrocarbures cycliques dont du benzène et des huiles minérales. Les travaux de réhabilitation sont terminés sur la partie où était implantée l'usine. Ils touchent à leur fin sur la partie « décharge » située à l'arrière du site.

Sur la partie « usine », un projet de logements (appartements et maisons), de commerces de proximité et de services est actuellement à l'étude. Sur la partie « décharge », SPAQ/E étudie la possibilité d'implanter un parc de panneaux photovoltaïques. Sur cette même partie, une station de traitement des lixiviats, en provenance de la décharge, est en cours d'installation.



*Zone d'activités économiques, bureaux, parking, espaces verts paysagers
« Forges et laminoirs » de Jemappes à Mons*

Site n°37 – Carcoke Tertre à Saint-Ghislain

Développement d'activités économiques et industrielles au sein d'un éco-zoning sur ces 47,10 hectares

Les activités industrielles lourdes ont généré sur ce site une importante pollution en métaux lourds, hydrocarbures cycliques dont du benzène, huiles minérales, cyanure et composés volatils.

Entamée en 2003 par la déconstruction des nombreux bâtiments et infrastructures subsistant sur le site, la réhabilitation, qui a exigé des excavations jusqu'à 10 mètres de profondeur, sera terminée en 2014.

Ce site sera consacré au développement d'activités économiques et industrielles au sein de l'éco-zoning Tertre-Hautrage-Villerot (mise en œuvre de synergies « matières » ou « énergies ») avec l'IDEA comme opérateur. De son côté SPAQ/E envisage le développement d'énergies renouvelables, biomasse et éolien, sur une partie du site toujours en concertation avec l'IDEA.



Culture expérimentale de miscanthus



Dépollution des sols

Site n°38 – Forges et laminoirs de Jemappes à Mons

Ce site de 16,90 hectares est dédié au développement de PME, parkings et espaces verts

L'activité industrielle présente sur ce site pendant plus de cent ans a, pour l'essentiel, généré une pollution en métaux lourds (zinc, cuivre, plomb, arsenic), hydrocarbures cycliques dont du benzène, solvants, huiles minérales et amiante. L'IDEA, en collaboration avec SPAQ/E, étudie pour la partie

nord de ce site – en « grappe » avec le site mitoyen « Verrerie de Jemappes » – un projet d'activités économiques autour du Mons Arena. Ce projet envisage l'implantation de PME orientées vers le secteur sport, de parkings et d'espaces verts paysagers.

Site n°39 – Four à chaux Waroquier à Dour

Une aire d'activités sportives et de loisirs en lien avec le plan d'eau sur ces 12,50 hectares

Les investigations des sols ont permis d'établir la présence de métaux lourds, d'hydrocarbures cycliques et d'huiles minérales. Les travaux de réhabilitation de cette zone industrielle, entamés en 2010, ont été achevés en 2011.

La Commune de Dour envisage le développement d'une aire d'activités sportives et de loisirs, liée au plan d'eau, avec, notamment, une école de plongée.



Site n°40 – Cour aux marchandises de Comblain-la-Tour à Hamoir

Ce site pourra accueillir des TPME (Très Petites ou Moyennes Entreprises) sur 3,20 hectares

Ce site est situé en bordure de l'ancienne ligne de chemin de fer reliant Marloie à Liège. Selon des archives de la SNCB, en 1927, la gare possède un bâtiment des recettes, un hangar aux marchandises, deux ateliers et une cabine mécanique. L'ensemble du site aurait été amplement remblayé au terme de son utilisation en tant que cour aux marchandises. Des contaminations en métaux lourds et en

hydrocarbures cycliques ont été relevées au niveau du sol. En outre, des contaminations en huiles minérales ont été rencontrées ponctuellement dans le sol naturel. De l'activité subsiste sur une partie du site, liée au secteur de l'automobile. Selon le projet de développement élaboré par la SPI, le site pourrait accueillir une zone propice au développement de PME ou de TPME.



Site n°41 – Cockerill Sambre II à Charleroi

Ces 42,50 hectares sont destinés à l'implantation de PME et au développement des infrastructures de l'ICDI

Plus de cent soixante ans d'activités sidérurgiques ont laissé, sur le site, d'importantes pollutions en métaux lourds, hydrocarbures cycliques dont du benzène et du naphthalène, huiles minérales et cyanure. Le site est destiné à l'implantation de PME ainsi que de

nouvelles infrastructures de l'ICDI. Celle-ci envisage d'y installer un parc à conteneurs accessible tant aux personnes privées qu'aux entreprises ainsi qu'une ressourcerie (récupération, réutilisation et revente de surplus domestiques).



Site n°42 – Aciérie Allard à Marchienne

Activités économiques, logements, hydroélectricité, biomasse et espaces verts sont prévus sur ce site de 32,50 hectares

Les investigations des sols ont permis de déterminer la présence de diverses contaminations du sol en métaux lourds, hydrocarbures cycliques dont des PCB, huiles minérales et amiante. Les travaux de réhabilitation ont démarré en 2010 et se poursuivent en 2013. Le projet de réaffectation du site prévoit le développement d'une zone d'activités économiques,

d'une zone pour la production de biomasse, d'un projet de microcentrale hydroélectrique sur l'Eau d'Heure, de logements et d'espaces verts (Ville de Charleroi). De la gestion forestière sera également assurée, tandis que le site sera traversé par le sentier de l'Eau d'Heure.



Site n°43 – Fonderie Felon-Lange à Huy

Logements, commerces de proximité et parking sont envisagés sur ce site de 1,70 hectare

Des pollutions aux hydrocarbures cycliques, aux huiles minérales, aux solvants chlorés et aux phénols ont été établies lors des investigations des sols. La réhabilitation du site a démarré en 2009 et s'est achevée en 2011. Des fouilles archéologiques ont été menées à cette occasion par le SPW.

SPAQ&E, en collaboration avec la Ville de Huy et la SWL, entend développer, sur la majeure partie du

site, un quartier d'habitat et de petits commerces de proximité autour de l'ancienne ruelle Saint-Hilaire disparue lors de l'extension des premiers bâtiments de la fonderie. La Ville envisage également la construction d'un parking sur la plus petite partie du site, celle située au nord entre le chemin de fer, la rue Saint-Victor et la rue Renier de Huy.



Site n°44 – Huilerie Grisard à Mons

Une réaffectation urbaine (logements et commerces) est envisagée pour ce site industriel de 1,30 hectare

Les investigations des sols ont établi la présence, dans les sols et les eaux souterraines, d'hydrocarbures cycliques, d'huiles minérales et de métaux lourds (chrome, nickel, plomb, arsenic et sélénium). Les travaux de réhabilitation du site ont débuté en 2010 pour se terminer en 2011.

La configuration du site, en extrémité d'une zone d'activités économiques et enclavé dans une zone d'habitat, peut justifier l'abandon du caractère industriel au profit d'une affectation plus urbaine. Sur ce site proche de la gare de Mons, un projet de logements diversifiés (appartements, kots, maisons), de commerces de proximité et de services est envisageable.



Site n°45 – Verrerie de Jemappes à Mons

Ce site de 2,90 hectares sera essentiellement consacré au développement de PME

Lors des investigations des sols, des pollutions en hydrocarbures, arsenic et amiante ont été constatées. Les travaux de réhabilitation ont commencé en décembre 2012.

L'IDEA, en collaboration avec SPAQ&E, étudie pour ce site – en « grappe » avec le site mitoyen « Forge

et laminoir de Jemappes » – un projet d'activités économiques. Ce projet envisage l'implantation de PME orientées vers le secteur sport en synergie avec le Mons Arena, de parkings et d'espaces verts paysagers.



Site n°46 – Boulonnerie Boël à La Louvière

Un projet de logements pour ce site de 2,50 hectares

Localisé en zone urbaine, ce site a abrité, de 1859 à 1995, une usine de fabrication de boulons, rivets, écrous, rondelles, crampons et autres accessoires, utilisés principalement dans les chemins de fer et dans le secteur de la construction. Après sa fermeture définitive en 1995, le site a été laissé à l'abandon avant d'être racheté par l'IDEA.

Les principaux polluants rencontrés lors des investigations des sols sont des huiles minérales, des hydrocarbures cycliques et des métaux lourds (cuivre, zinc et plomb). La réhabilitation du site s'est déroulée en 2006.

Un projet d'implantation de logements est à l'étude par l'IDEA.



Site n°47 – Corderie Laurent à Boussu

Ces 3,30 hectares accueilleront du logement. En attendant, une culture de biomasse y est exploitée

Les investigations des sols ont mis en évidence la présence de métaux lourds (chrome, zinc, cuivre et plomb), d'hydrocarbures cycliques, d'huiles minérales, de cyanure et d'amiante. Entamée en 2010, la réhabilitation s'est achevée en 2011. Le site est dédié à un projet de logements au centre de la

commune et à proximité de la gare. En attendant la réaffectation du site, SPAQzE y a développé une culture de biomasse (miscanthus). Cette culture trouve des débouchés très variés : combustible, méthanisation, matériaux pour l'écoconstruction, agrocarburant, etc.



Site n°48 – BOMA à Charleroi

Une bretelle d'accès à Charleroi Dry Port passera sur la partie récemment réhabilitée (0,40 hectare)

Les principales pollutions détectées lors des investigations des sols sont des hydrocarbures cycliques dont du benzène, des métaux lourds, des huiles minérales et des solvants chlorés. La réhabilitation d'une partie du site, située sur la rive droite de la Sambre, a été réalisée en 2013.

La partie réhabilitée est destinée à accueillir une bretelle routière de liaison entre le R3 et la plateforme logistique trimodale de Charleroi Dry-Port.



Site n°49 – Cabay-Jouret à La Louvière

Sur ce site de 4,50 hectares, un projet de logements est à l'étude

Les investigations des sols ont montré la présence de métaux lourds (cuivre, plomb et cadmium), d'hydrocarbures cycliques et d'huiles minérales. Les travaux de désamiantage ont eu lieu en 2002. Le chantier de réhabilitation a débuté en 2006 pour se terminer en 2007.

La réhabilitation de ce site, propriété de la Région Wallonne, permet d'y créer de l'habitat. Le projet à l'étude s'intègre dans le plan de revitalisation du centre de Haine-Saint-Pierre et, plus particulièrement, du quartier de la Grand-Place.



Site n°50 – N°1 Ferrand à Dour

Des espaces verts et un mémorial aux mineurs seront aménagés sur ce site de 19,60 hectares

En 2009, l'ancien carreau tout comme les bâtiments subsistants sont envahis par des déchets plastiques, constituant une véritable décharge à ciel ouvert. On observe de l'amiante dans les bâtiments. Les bâtiments ont été déconstruits et les déchets enlevés et envoyés en centres de traitement et d'enfouissement agréés lors des travaux réalisés en 2010 et 2011. La réhabilitation des sols reste à réaliser.

La commune de Dour projette de transformer le site en espace vert, en l'occurrence une vaste « zone Maya ». Il sera ainsi recouvert d'espèces mellifères. L'assainissement et la plantation de la zone permettront aux riverains d'y gérer des ruchers. Un espace sera dédié à la mémoire des 63 mineurs morts, en 1930, dans un coup de grisou.



Site n°51 – Décharge des Isnes à Gembloux

Les anciennes décharges des Isnes accueillent des microturbines à gaz produisant électricité et chaleur

Le site des Isnes regroupe trois décharges, s'étendant sur environ 17 hectares. Deux des trois décharges ayant été aménagées par le BEPN, SPAQÆE est chargée, en 1996, de réhabiliter la troisième décharge. Elle a, également, pour mission d'optimiser le réseau de dégazage et de gérer les eaux souterraines sur l'ensemble des trois décharges.

En 2004, des microturbines, alimentées par le biogaz issu de la décharge, ont été mises en service afin de produire chaleur et électricité. Il s'agissait d'une première européenne. En 2006, une station d'épuration définitive, destinée au traitement des lixiviats, a été mise en route.



Site n°52 – Les Sartis à Hensies

Ce site de 29 hectares s'apprête à accueillir une zone d'activités économiques (ZAE)

Les investigations des sols menées par SPAQÆE ont permis d'y déterminer la présence de polluants tels que des hydrocarbures polycycliques (dont du benzène), des huiles minérales et des métaux lourds. SPAQÆE doit encore procéder aux volumétries (détermination du volume de sol contaminé) et aux études de faisabilité.

Une fois le terrain réhabilité, il sera racheté à SPAQÆE par l'intercommunale IDEA qui envisage d'y développer une zone d'activités économiques. Le site est, en effet, idéalement situé près de l'autoroute E19 et le long du canal Hensies-Pommeroeul.



Site n°53 – Décharge d'Anton à Andenne

Grâce à une unité de cogénération, le biogaz de la décharge d'Anton est transformé en chaleur et électricité.

SPAQUE a entamé la réhabilitation de ce site de 5 hectares en 1993. Un réseau de dégazage ainsi qu'une station d'épuration y ont été installés. La décharge d'Anton est aujourd'hui en post-gestion et inscrite au programme de surveillance environnementale, mis en place par SPAQUE, qui porte sur le suivi analytique de la qualité des eaux souterraines, de l'air et sur l'aspect visuel des sites.

Dès 1999, une unité de cogénération permettant de produire de l'électricité et de la chaleur à partir du gaz issu de la décharge a été mise en place. L'énergie produite permet de subvenir aux besoins en chaleur de l'institut Saint-Lambert, voisin du site. En octobre 2013, une unité de cogénération flambant neuve est venue remplacer l'ancienne.



Site n°54 – UCB à Mons/Le Roeulx

Une station d'épuration des eaux de la nappe aquifère devrait être mise en place sur ce site de 25,28 hectares

Les travaux de réhabilitation de ce vaste site, entamés en 2009, devraient s'achever en 2017. Les investigations menées par SPAQUE avaient permis de mettre en évidence une pollution importante en hydrocarbures cycliques, métaux lourds, benzène, phénols, cyanure et huiles minérales.

Un projet d'implantation d'une station d'épuration destinée à traiter les eaux de la nappe aquifère est en cours d'élaboration. Divers projets pourront être ultérieurement développés sur le site.



SITUATION AU 1^{er} DECEMBRE 2013



N°	Nom du site - Commune	Ha	Réalisations et projets	1	2	3	4	5	6	7
1	Ets Ortman - Verviers	1,6	Centre de compétence Polygone de l'Eau (SWDE, FOREM Formation)							
20	Usine Cockerill (phase 3) - Seraing	0,58	Parking							
2	Usine à gaz - Mons	1,4	Bureaux du FOREM, logements							
3	Tir national - Mons	2	Enseignement provincial du Hainaut							
4	Carrière et cimenterie de Barge - Tournai	12,9	Base d'entraînement pour les pompiers plongeurs et les plongeurs militaires, club de plongée							
5	Moulin Dambot - La Louvière	2,2	Centre aquatique Point d'Eau (Ville de La Louvière)							
6	Ubell - La Louvière	2,5	Maison de l'Entreprise (IDEA), parking Louvexpo, voirie du contournement de La Louvière							
7	Ecopôle Rive gauche (Grand Champs) - Farciennes	75,16	Parc scientifique du développement durable Ecopôle (IGRETEC)							
8	Ecopôle Rive droite (Charbonnage St-Jacques) - Farciennes et Aiseau-Prezles	175,1	Parc scientifique du développement durable Ecopôle (IGRETEC)							
9	Centrale électrique de Farciennes (phase 1) - Farciennes	7	Centre de traitement et de recyclage des produits de dragage (SEDISOL)							
10	Arsenal SNCB - Pont-à-Celles	19	Zone portuaire - accès à la voie fluviale (PAC), parc à conteneur (ICDI)							
11	Florival - Grez Doiceau	3,1	Logements sociaux (Jardins de Wallonie)							
83	Centrale électrique de Quaregnon - Quaregnon	7,7	Station d'épuration (IBW)							
			Traitement de déchets inertes (RECYMEX)							
Total		310,24								

Etat d'avancement du projet :

Conception :

1. avant-projet
2. étude urbanistique préalable (SAR, RUE, PRU, PCA, ...)
3. élaboration du dossier de permis + EIE

Financement :

4. signature d'une convention (partenaire privé) ou octroi d'un financement (partenaire public)

Concrétisation :

5. procédure du permis d'urbanisme ou unique
6. chantier de construction
7. projet terminé

Evaluation des projets favorisant le développement économique après réhabilitation ou investigation des sols par SPAQ/E

SITUATION AU 1^{er} DECEMBRE 2013

N° Nom du site - Commune
 Ces chiffres correspondent, jusqu'au n° 54, au numéro d'ordre des sites dans la publication

Hectares en cours de valorisation après réhabilitation par SPAQ/E

N°	Nom du site - Commune	Ha	Réalizations et projets	ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET								
				1	2	3	4	5	6	7		
13	Bois Saint-Jean - Seraing	133,3	Extension de parc d'activités économiques mixte spécialisé destiné aux entreprises Hi-Tech « Liege Science Park » (SPI), entretien forestier	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶
14	Atelier SNCB (phase 1) - Mons	2,2	Centre de Congrès (Ville de Mons) et hôtel (Groupe Vander Valk)	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶
14	Atelier SNCB (phase 2) - Mons	1,7	Parking de la Gare (Ville de Mons)	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶
12	Tubize Plastics (phase 1 Equilis) - Tubize	3,2	Complexe de logements et de commerces « Tubize Côté Senne » (Equilis) phase 1, microbrasserie	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶
12	Tubize Plastics (phase 2 Equilis) - Tubize	0,5	Complexe de logements et de commerces « Tubize Côté Senne » (Equilis) phase 2	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶
15	Bruyelle - Antoing	5	Zone portuaire Obesco 2 (PACO - Holcim)	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶
16	Boch Keramis - La Louvière	16,75	Centre commercial « La Strada » (Wilhelm et Co Group), logements (Wilhelm et Co Group), parc urbain (Ville de La Louvière), Musée de la Céramique (IPW)	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶
20	Usine Cockerill (phase 1) - Seraing	1,3	« Boulevard urbain » (SPW - SRWT)	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶
21	Fonderie Léonard-Giot - Charleroi	5,6	Microzone d'activités économiques et hall relais pour entreprises (IGRETEC)	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶
27	Etablissements Baiteau - Liège	0,5	Centre wallon du design (SPI), logements (Ville de Liège)	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶
82	Javel Lacroix - La Louvière	1,1	Logements sociaux	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶
Total		171,15										

Hectares de projets permettant le développement économique de demain après réhabilitation par SPAQ/E

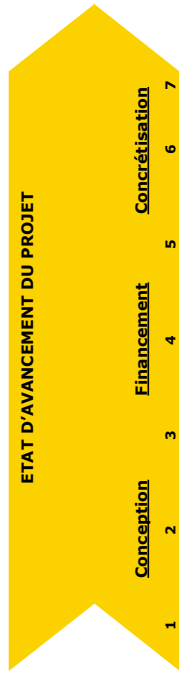
17	SAFEA - La Louvière	33,00	Extension de la plate-forme logistique multimodale Garocentre (IDEA)	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶
18	Cokerie Flémalle - Flémalle et Seraing	7,5	Plate-forme logistique trimodale (GREG Transports)	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶
14	Atelier SNCB (phase 3) - Mons	2,1	Logements (SWL)	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶
9	CE Farciennes (phase 2) - Farciennes	32	Accès à la voie fluviale, parc à conteneurs (ICDI), infrastructures routières	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶

Etat d'avancement du projet :

Conception : 1. avant-projet
 2. étude urbanistique préalable (SAR, RUE, PRU, PCA, ...)
 3. élaboration du dossier de permis + EIE
 Financement : 4. signature d'une convention (partenaire privé) ou octroi d'un financement (partenaire public)
 Concrétisation : 5. procédure de permis d'urbanisme ou unique
 6. chantier de construction
 7. projet terminé



SITUATION AU 1^{er} DECEMBRE 2013



N°	Nom du site - Commune	Ha	Réalisations et projets	1	2	3	4	5	6	7
22	Cockerill II - Liège	7,1	Équipements communautaires (Ville de Liège)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
23	Val Saint-Lambert - Seraing	5,2	Complexe (village commercial, business park, centre de loisirs, logements) « <i>Cristal Park</i> » (SPECI)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
19	Charbonnage Bonne-Espérance n°1 - Sambreville	14,9	Zone d'activités économiques réservée à la voie d'eau (PAN) ZAE (PAC)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
24	Aéroport de Liège - Grâce-Hollogne	66,5	Extension de la zone d'activités économiques et de la piste de l'aéroport (EuroCarex et Sowaer)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
25	Cour aux marchandises SNCB de Bressoux - Liège	18,4	Zone d'activités économiques focalisée sur l'agro-alimentaire (SPI), infrastructures tram et parking (SRWT)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
26	Les Bas Prés - Mons	27,1	ZAE (IDEA) Prolongement des parcs INITIALIS et GEOTHERMIA (IDEA)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
20	Usine Cockerill (phase 2) - Seraing	1,8	Centre commercial « Gastronomie » (ERIGES)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
28	Chimeuse Ouest - Liège	9	ZAE mixte (SPI), parc à conteneurs (Intradel), service travaux (commune de St-Nicolas)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
29	Stockage Purfina - Châtelet	3,2	Voirie, équipement portuaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
30	La Martinoire - Mouscron	0,7	Extension de la plate-forme bimodale Charleroi Dry-Port	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
31	Charbonnage Sainte-Eugénie - Sambreville	9,8	Extension de la ZAE mixte (BEP)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
32	Papeterie Godin - Marchin	2,4	Zone d'activité pour Très petites entreprises (SPI), microcentrale hydroélectrique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
33	CODAMI (phase 1) - Manage	8	« Pôle automobile Manage-La Louvière » (IDEA)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
33	CODAMI (phase 2) - Manage	2	Logements	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
34	Fonderies des ateliers du Thiriau (grappe) - Manage	3,8	« Pôle automobile Manage-La Louvière » (IDEA)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
36	NAM - Morlanwelz	6,5	Logements, commerces, centrale photovoltaïque	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
35	Vieille Montagne - Grâce-Hollogne	24,2	PME et commerces, logements et espaces verts (SPI)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
37	Carcoke Tertre - Saint-Ghislain	47,1	ZAE dans le cadre de l'éco-zoning Tertre-Hautrage-Villeroit (IDEA), éolien, biomasse	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
45	Verrerie de Jemappes - Mons	2,9	ZAE (IDEA), bureaux, parking et espaces verts paysagers	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
38	Forge et Laminoir de Jemappes - Mons	16,9	ZAE (IDEA), bureaux, parking et espaces verts paysagers	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
39	Four à Chaux Waroquier - Dour	12,5	École de plongée et espace récréatif (commune de Dour)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Etat d'avancement du projet :

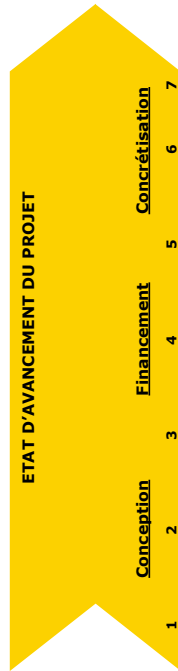
Conception : 1. avant-projet
 2. étude urbanistique préalable (SAR, RUE, PRU, PCA, ...)
 3. élaboration du dossier de permis + EIE

Financement : 4. signature d'une convention (partenaire privé) ou octroi d'un financement (partenaire public)

Concrétisation : 5. procédure du permis d'urbanisme ou unique
 6. chantier de construction
 7. projet terminé

Evaluation des projets favorisant le développement économique après réhabilitation ou investigation des sols par SPAQ/4E

SITUATION AU 1^{er} DECEMBRE 2013



N° Nom du site - Commune
 Ces chiffres correspondent, jusqu'au n° 54, au numéro d'ordre des sites dans la publication

N°	Nom du site - Commune	Ha	Réalisations et projets	Etat d'avancement
40	Cour à marchandises de Comblain-la-Tour - Hamoir	3,2	ZAE pour les TPME et PME (SPT)	1
41	Cockerill Sambre II - Charleroi	42,5	ZAE pour les PME, infrastructures (ICDI), parc à conteneurs, ressourcerie	2
42	Acérie Allard - Charleroi	32,5	ZAE, logements, espaces verts, sentier de l'Eau d'Heure (Ville de Charleroi)	3
47	Corderie Laurent - Boussu	3,3	Logements	4
43	Fonderie Felon-Lange - Huy	1,7	Logements, commerce de proximité, parking (Ville de Huy - SWL)	5
44	Huilierie Grisard - Mons	1,3	Logements, commerces	6
46	Boulonnerie Boël - La Louvière	2,5	Logements et activités économiques (IDEA)	7
48	BOMA - Charleroi	0,4	Infrastructure routière	1
49	Cabay Jouret - La Louvière	4,5	Logements	2
50	N°1 Ferrand - Dour	19,6	Espaces verts et mémorial aux mineurs (commune de Dour)	3
54	UCB - Mons/Le Roeulx	25,28	Protection du captage d'eau, implantation de PME et TPME (IDEA)	4
52	Les Sartis - Hensies	29,06	Projet mobilité transport, implantation de PME et TPME (IDEA)	5
55	ISP-G - Gosseles	23,6	Activité industrielle De Cock	6
57	Horgatubes - La Louvière	0,19	Extension de la plateforme logistique multimodale Garocentre (IDEA)	7
59	Terres Rouges - Engis	13,57	Complexe sportif (commune d'Engis)	1
60	Station AIDE - Hermalle-Sous-Argenteau	16,63	Station d'épuration AIDE	2
61	Nationale 63 - Marche-en-Famenne	1,95	Remise en activité agricole	3
62	Lumsonry - Walcourt	0,25	Remise en activité agricole	4
63	CE Perennes - Binche	0,5	Plateforme service des travaux (Administration communale de Binche)	5
81	Charbonnage Sainte-Barbe - Ressaix	2,8	Protection du captage d'eau, implantation de PME et TPME	6
86	Saint-Symphorien - Mons	2,6	Remise en activité agricole	7
Total		592,53		

Etat d'avancement du projet :

Conception : 1. avant-projet
 2. étude urbanistique préalable (SAR, RUE, PRU, PCA, ...)
 3. élaboration du dossier de permis + EIE

Financement : 4. signature d'une convention (partenaire privé) ou octroi d'un financement (partenaire public)
 Concrétisation : 5. procédure de permis d'urbanisme ou unique
 6. chantier de construction
 7. projet terminé



SITUATION AU 1^{er} DECEMBRE 2013



N° Nom du site - Commune Ha Réalisations et projets

Ces chiffres correspondent, jusqu'au n° 54, au numéro d'ordre des sites dans la publication

Hectares valorisés par un acteur économique après investigations des sols par SPAQ4E

64	Tannerie Pouillet - Estaimpui	1,70	Extension du complexe sportif (commune d'Estaimpui)	1
65	Papeterie de Mont-Saint-Guibert - Mont-Saint-Guibert	9,20	Logements, commerces (Jardins de l'Orne)	1
66	Laiterie Gervais-Danone - Orp-le-Grand	2,60	Logements (SARSI), commerces	1
67	Papeterie de Genvai - Genvai	8,00	Logements, commerces et résidence services (Equilis)	1
68	Fabelta - Tubize	0,30	Activité économique (FOREM)	1
69	Basse Wavre - Wavre	4,34	Activité économique, PME	1
70	ABT - Braine-le-Comte	5,10	Logements (IMMOPRO)	1
71	Charbonnage Saint-Louis - Jumet	12,40	Centrale photovoltaïque	1
72	Cokerie de Marchienne - Marchienne	18,74	Projet «Porte ouest de Charleroi», habitat, biomasse	1
73	Bois du Cazier - Charleroi	19,10	Musée, espace culturel	1
74	Nopri Spencer Shop - Quaregnon	0,20	Parking	1
75	BMC - Seneffe	26,56	Fabrication métallique Joiris	1
76	Pyramide - Chaudfontaine	1,70	Espace Sourçorama	1
77	Kerstrel - Vaux-sous-Chèvremont	1,87	Logements, parking et activités économiques	1
78	Mine Galmeyberg - La Calamine	2,61	Zone récréative	1
79	Texter - Pepinster	3,60	Zone d'activité économique (SPI)	1
80	Garage Valentin - Bomal	2,76	Horeca et parking	1
84	Chantier naval de Thuin - Thuin	1,20	Logements	1
85	Etablissements Motte - Leuze-en-Hainaut	0,60	Complexe sportif (Ville de Leuze-en-Hainaut)	1
Total		122,58		

Etat d'avancement du projet :	Conception :
1. avant-projet	1. étude urbanistique préalable (SAR, RUE, PRU, PCA, ...)
2. étude urbanistique préalable (SAR, RUE, PRU, PCA, ...)	2. élaboration du dossier de permis + EIE
3. élaboration du dossier de permis + EIE	3. signature d'une convention (partenaire privé) ou octroi d'un financement (partenaire public)
4. signature d'une convention (partenaire privé) ou octroi d'un financement (partenaire public)	4. procédure du permis d'urbanisme ou unique
5. procédure du permis d'urbanisme ou unique	5. chantier de construction
6. chantier de construction	6. projet terminé
7. projet terminé	

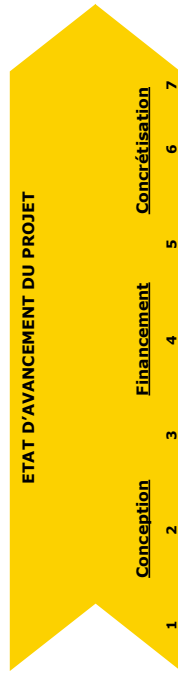
Evaluation des projets favorisant le développement économique après réhabilitation ou investigation des sols par SPAQ/4E

SITUATION AU 1^{er} DECEMBRE 2013

N° Nom du site - Commune
 Ces chiffres correspondent, jusqu'au n° 54, au numéro d'ordre des sites dans la publication

Occupation temporaire des sites

- 47 Corderie Laurent - Boussu
- 17 SAFEA décharge - La Louvière
- 42 Aciérie Allard - Charleroi
- 13 Bois Saint-Jean - Seraing
- 53 Décharge d'Anton - Andenne
- 51 Décharge des Isnes - Les Isnes
- 56 Décharge ISP-G - Gosselies
- 58 Champ des 7 ânes - Froidchapelle



Ha Réalisations et projets

- Biomasse pilote
- Centrale photovoltaïque
- Microcentrale hydroélectrique
- Biomasse
- Biomasse pilote
- Production chaleur et électricité
- Production chaleur et électricité
- Centrale photovoltaïque et biomasse
- Centrale photovoltaïque et biomasse

Total général

1196,50

Etat d'avancement du projet :	Conception :
	1. avant-projet
	2. étude urbanistique préalable (SAR, RUE, PRU, PCA, ...)
	3. élaboration du dossier de permis + EIE
	4. signature d'une convention (partenaire privé) ou octroi d'un financement (partenaire public)
	5. procédure du permis d'urbanisme ou unique
	6. chantier de construction
	7. projet terminé
	Financement :
	Concrétisation :



SPAQ&E a réhabilité les 16,75 ha du site « Boch Keramis » à La Louvière. Le promoteur Wilhelm & Co Group y développe le projet « La Strada », création d'un nouveau centre-ville avec commerces, logements, bureaux, cluster d'entreprises, musée de la céramique (IPW), parc urbain et parking.



A Seraing, SPAQ&E a réhabilité le site « Usine Cockerill » situé en plein centre-ville. La régie communale Eriges (Ville de Seraing) y étudie un projet de centre commercial, « Gastronomica », consacré à l'alimentaire. Des bureaux, des parkings et une zone polyvalente pour évènementiel sont également prévus.



PARTIE IV

SPAQÆE en action

C'est en 2005 que le gouvernement wallon a confié à SPAQÆE la réhabilitation de 37 friches industrielles polluées (devenues 30) dans le cadre du Plan Marshall. Au 15 décembre de cette année, 15 de ces sites ont été réhabilités. Les travaux de réhabilitation sont en cours, voire en voie d'achèvement sur l'ensemble des autres sites, à l'exception notable des sites « Goudronnerie Robert » et « Cokerie d'Anderlues » qui font l'objet d'actions en justice de la part de leurs propriétaires, tandis que les travaux de réhabilitation seront bientôt entamés sur le site « Cokerie de Marchienne » à Charleroi.

En 2010, dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, SPAQÆE se voyait confier la réhabilitation de 7 friches industrielles polluées, tandis que des investigations des sols complémentaires étaient demandées sur 19 autres avant que leur réhabilitation soit décidée par le gouvernement wallon. Aujourd'hui, un de ces sept sites est réhabilité, tandis que les travaux ont débuté sur quatre autres.

A partir de janvier 2011, SPAQÆE a donné priorité aux chantiers de réhabilitation financés par les fonds européens FEDER et la Région wallonne dans le cadre de la Programmation 2007-2013. Ces chantiers doivent être terminés en juin 2014 pour la province de Hainaut et en juin 2015 pour la province de Liège. Sur les 19 sites concernés par ce financement, 7 sont aujourd'hui réhabilités, et tous les chantiers seront terminés dans les délais imposés par le FEDER.

Enfin, dans le cadre de son contrat de gestion, SPAQÆE a terminé la réhabilitation du site « Etablissements Balteau » à Liège et a entamé la réhabilitation de la décharge « Champ des 7 ânes » à Erpion.

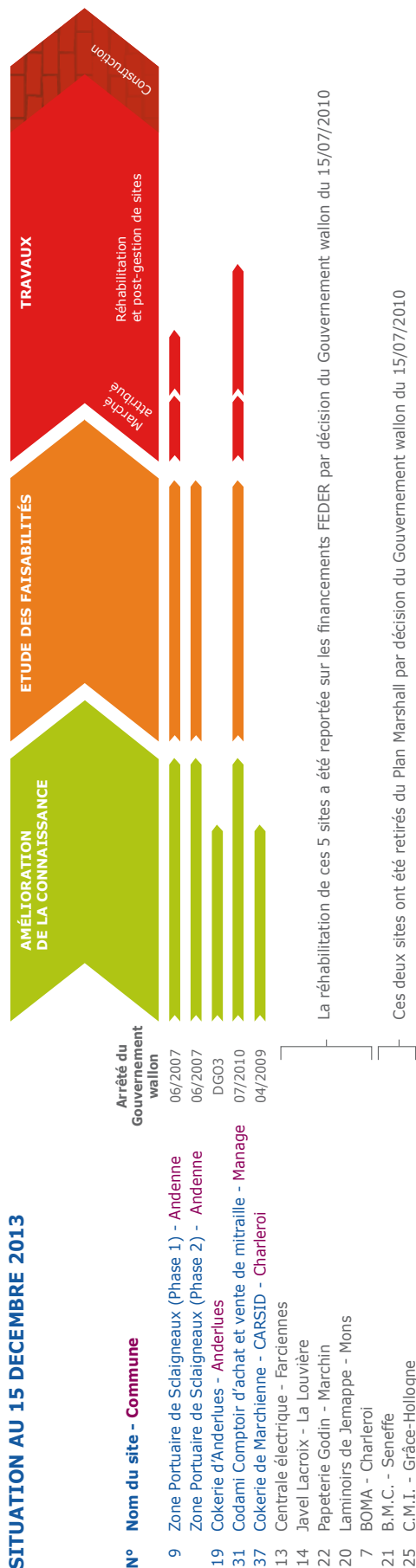
SITUATION AU 15 DECEMBRE 2013

N°	Nom du site - Commune	Arrêté du Gouvernement wallon	AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE			ETUDE DES FAISABILITÉS			TRAVAUX		
			AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE	ETUDE DES FAISABILITÉS	TRAVAUX	AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE	ETUDE DES FAISABILITÉS	TRAVAUX	AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE	ETUDE DES FAISABILITÉS	TRAVAUX
15	Tubize Plastics - Tubize	05/2006	█	█	█	█	█	█	█	█	█
32	Centrale électrique de Péronnes - Binche	10/2008	█	█	█	█	█	█	█	█	█
28	Usine de céramique et centrale électrique - Amay	09/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
24	Carrière et cimenterie de Barges - Tournai	09/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
8	SAFEA - La Louvière	12/2005	█	█	█	█	█	█	█	█	█
12	Ubell - La Louvière	03/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
34	Cockerill II - Liège	09/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
36	Boulonnerie Vercheval - Herstal	09/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
35	Corderie Laurent - Boussu	09/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
11	Huilerie Grisard - Mons	03/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
26	Four à chaux Waroquier - Dour	09/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
5	Chimeuse Ouest - Liège/Saint-Nicolas	12/2005	█	█	█	█	█	█	█	█	█
30	Fonderie Felon et Lange - Huy	09/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
10	Cokerie Flémalle - Flémalle/Seraing	12/2005	█	█	█	█	█	█	█	█	█
6	Fonderie Léonard Giot - Charleroi	03/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
29	Centrale électrique de Marchienne-au-Pont - Marchienne	09/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
16	Nouveaux Ateliers Mécaniques - Morlanwelz	09/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
2	Carcoke Tertre (Phase 1) - St-Ghislain	07/2004	█	█	█	█	█	█	█	█	█
	Carcoke Tertre (Phase 3 - Partie Nord) - St-Ghislain	07/2004	█	█	█	█	█	█	█	█	█
3	Acierie Allard - Charleroi - Charleroi	03/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
23	Glaceries St-Roch (Phase 1) - Floreffe	09/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
	Glaceries St-Roch (Phase 2) - Floreffe	09/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
1	Goudronnerie Robert (Phase 1) - Charleroi/Fleurus	10/2005	█	█	█	█	█	█	█	█	█
1	Goudronnerie Robert (Phase 2) - Charleroi/Fleurus	10/2005	█	█	█	█	█	█	█	█	█
	Goudronnerie Robert (Phase 3) - Charleroi/Fleurus		█	█	█	█	█	█	█	█	█
	Goudronnerie Robert (Phase 4) - Charleroi/Fleurus		█	█	█	█	█	█	█	█	█
3	Verrerie de Jemappes - Mons	09/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
4	UCB (Phase 1) - Mons/Le Roeux	03/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
	UCB (Phase 2) - Mons/Le Roeux	03/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
	UCB (Phase 3) - Mons/Le Roeux	03/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
	UCB (Phase 4) - Mons/Le Roeux	03/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
17	AMS Nord (Phase 1) - Charleroi	09/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
	AMS Nord (Phase 2) - Charleroi	09/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
18	Cockerill-Sambre 2 - Charleroi	09/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
27	Verrerie de la discipline (Phase 1) - Charleroi	09/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█
	Verrerie de la discipline (Phase 2) - Charleroi	09/2007	█	█	█	█	█	█	█	█	█

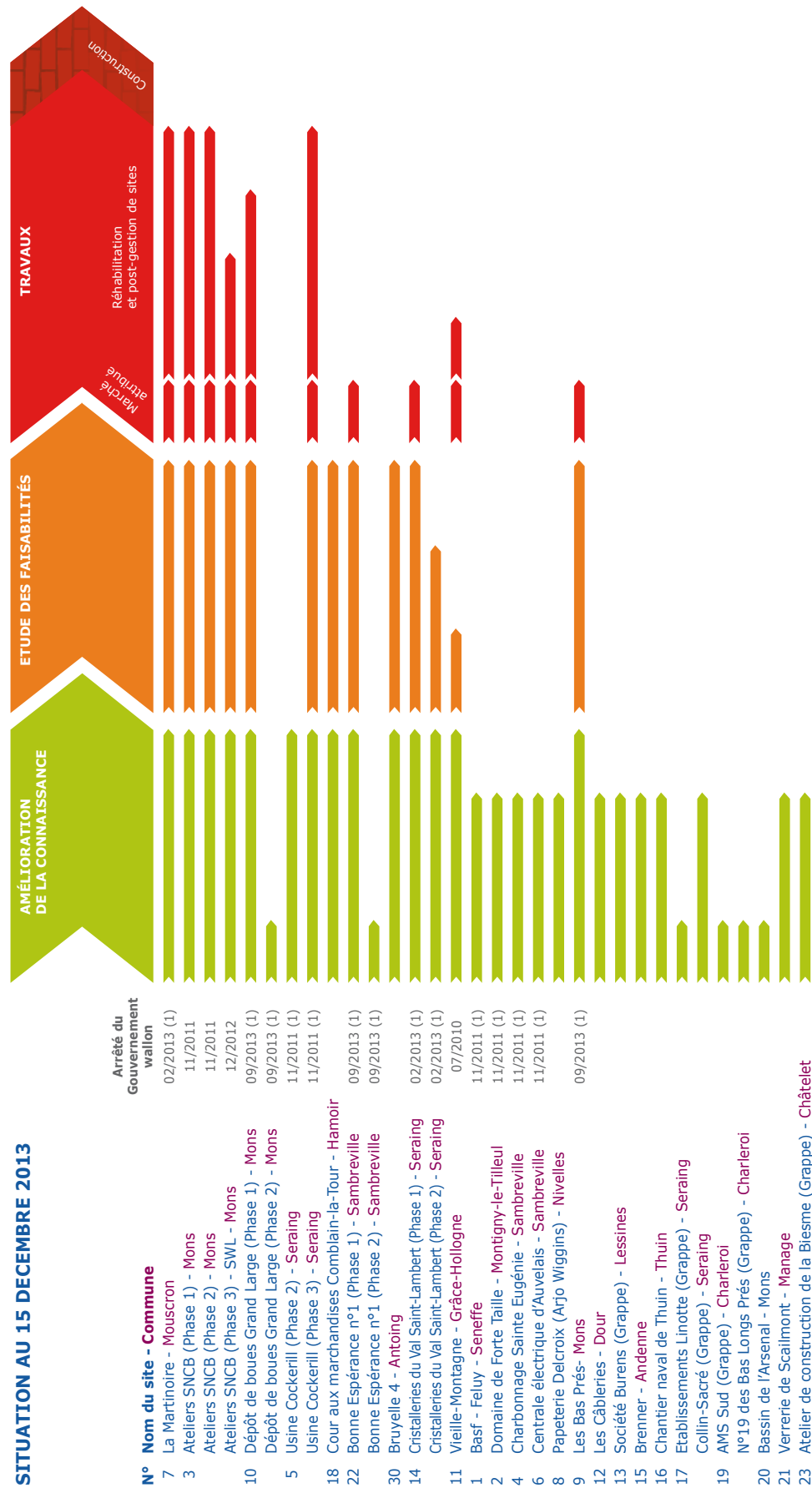
Etat d'avancement des sites désignés dans le cadre du Plan Marshall 1

PLAN MARSHALL 1

SITUATION AU 15 DECEMBRE 2013



SITUATION AU 15 DECEMBRE 2013



(1) Date d'envoi des documents à la DG03 et/ou au cabinet du ministre de l'Environnement

PLAN MARSHALL 2. VERT

Etat d'avancement des sites désignés dans le cadre du Plan Marshall 2. Vert



SITUATION AU 15 DECEMBRE 2013

Arrêté du
Gouvernement
wallon

N° Nom du site - Commune

Décharges

- 1 Bois du Corbeau - Ottignies-Louvain-la-Neuve
- 2 Basse Wavre - Wavre
- 3 Crayère des Fonds de Morvaux - Binche
- 4 Le Marais - Boussu
- 5 Carrière du Radar - Flobecq
- 6 Champ des 7 ânes - Erpion
- 7 Décharge d'Ormont - Tournai
- 8 Chemin de Surrisse - Dalhem
- 9 Saule Marie - Marchin
- 10 Acérie LD (Phase 1) - Jacobs - Seraing
- 11 Limoy - Namur
- 12 Tienné d'Aise - Rochefort
- 14 Chêne à l'Image - Châtelet
- 15 Pont du Diable - Walcourt

* Non applicable aux décharges

Friches industrielles

- 1 Corderie de Ligny - Charleroi
- 2 Stockage Purfina - Châtelet
- 3 N°1 Ferrand (Phase 1) - Dour
- 4 Cabay-Jouret - La Louvière
- 5 Horloz n°3a - Liège
- 6 Etablissement Balteau - Liège
- 7 PRB - Doische
- 8 Station service de Mazée - Viroinval
- 9 Station service d'Oignies-en-Thiérache - Viroinval

PLAN MARSHALL 2. VERT SAR POLLUÉS

Etat d'avancement des sites désignés dans le cadre du Plan Marshall 2. Vert - SAR pollués




SITUATION AU 15 DECEMBRE 2013

N°	Nom du site - Commune	Arrêté du Gouvernement wallon
1	Cristallerie du Val St-Lambert (Phase 1) - Seraing	04/2009
2	Boch Keramis (Phase 2) - La Louvière	
3	Texter - Pepinster	

Site de réserve

4	Usine Cockerill (phase 2) - Seraing	10/2011
---	-------------------------------------	---------

- SPAQ/E + autres acteurs
- et/ou sources de financements multiples
-

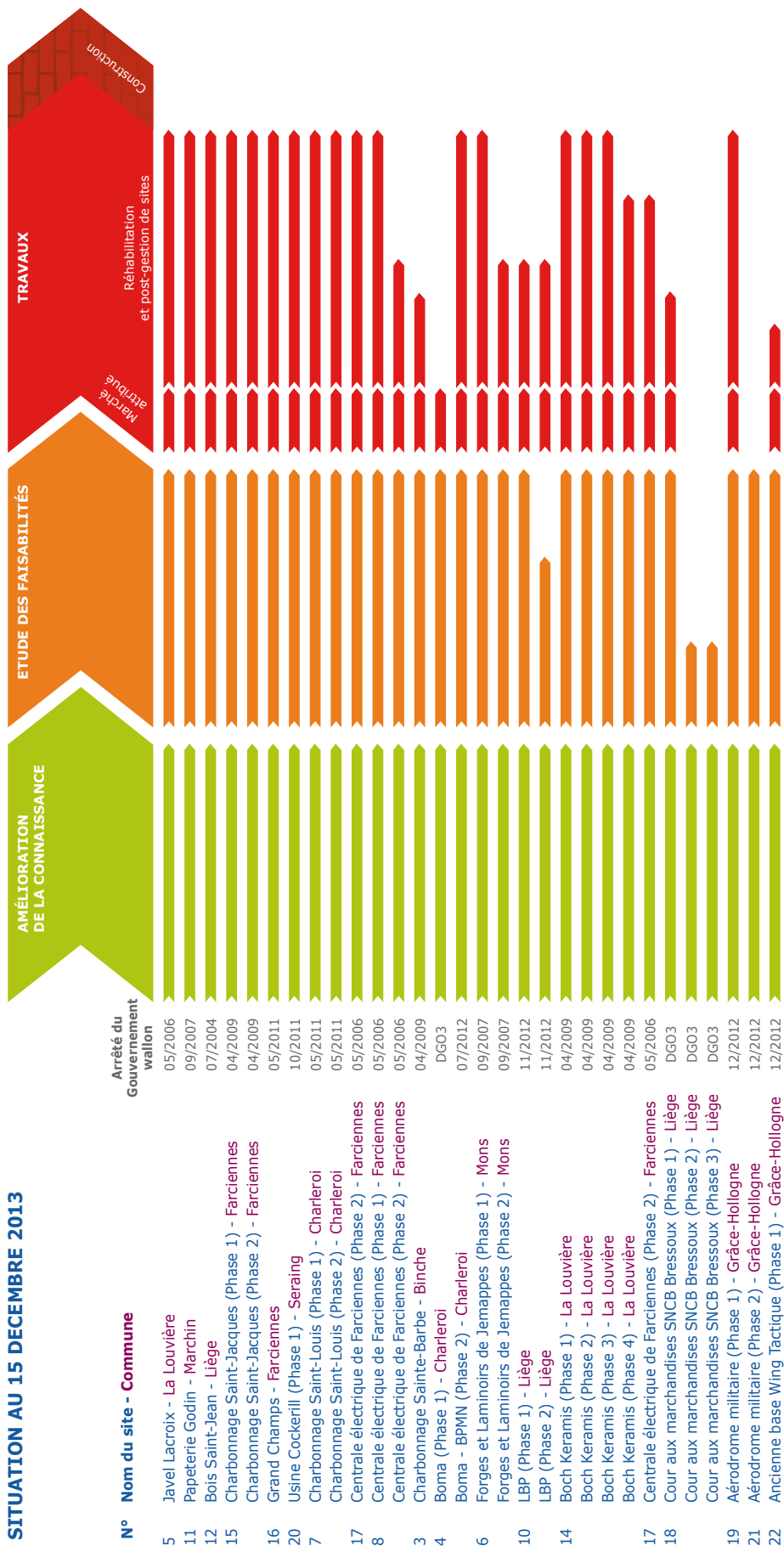


*A Jumet (Charleroi), SPAQ&E réhabilite
le site du « Charbonnage Saint-Louis ».
Ces 12,4 hectares seront bientôt
rendus à l'économie.*

Etat d'avancement des sites désignés dans le cadre des Fonds FEDER

FONDS FEDER

SITUATION AU 15 DECEMBRE 2013



Le centre de recyclage RECYMEX dont SPAQ4E est actionnaire récupère les déchets inertes, les recycle et leur offre une nouvelle vie.



PARTIE V

Les partenariats

Depuis plus de vingt ans, SPAQÆ s'entoure de nombreux professionnels et entreprises afin de réhabiliter les friches industrielles et décharges de Wallonie. Ces multiples collaborations font de SPAQÆ un acteur pleinement au service du développement économique de la Wallonie.

Acteur économique, SPAQÆ l'est tout d'abord grâce aux « missions » qu'elle confie, entre autres, aux entreprises de génie civil, centres de traitement des déchets, bureaux d'études, laboratoires, etc., qui engendrent la mobilisation de nombreuses personnes.

Ensuite, SPAQÆ possède des participations dans des sociétés wallonnes actives dans le secteur de l'environnement, par exemple la collecte, le traitement et le recyclage de différents types de déchets. Parmi ces sociétés, citons RECYNAM, RECYHOC, RECYLIEGE, RECYMEX et VALOREM, dans lesquelles SPAQÆ détient plus de 25 % des parts pour le compte de la Région wallonne. Durant l'année 2012, ces cinq sociétés ont traité un total de 745.000 tonnes de déchets, ce qui représente un chiffre d'affaires cumulé de 10.350.882 euros.

SPAQÆ possède également des parts dans l'entreprise SEDISOL, spécialisée dans le traitement des boues de dragage.

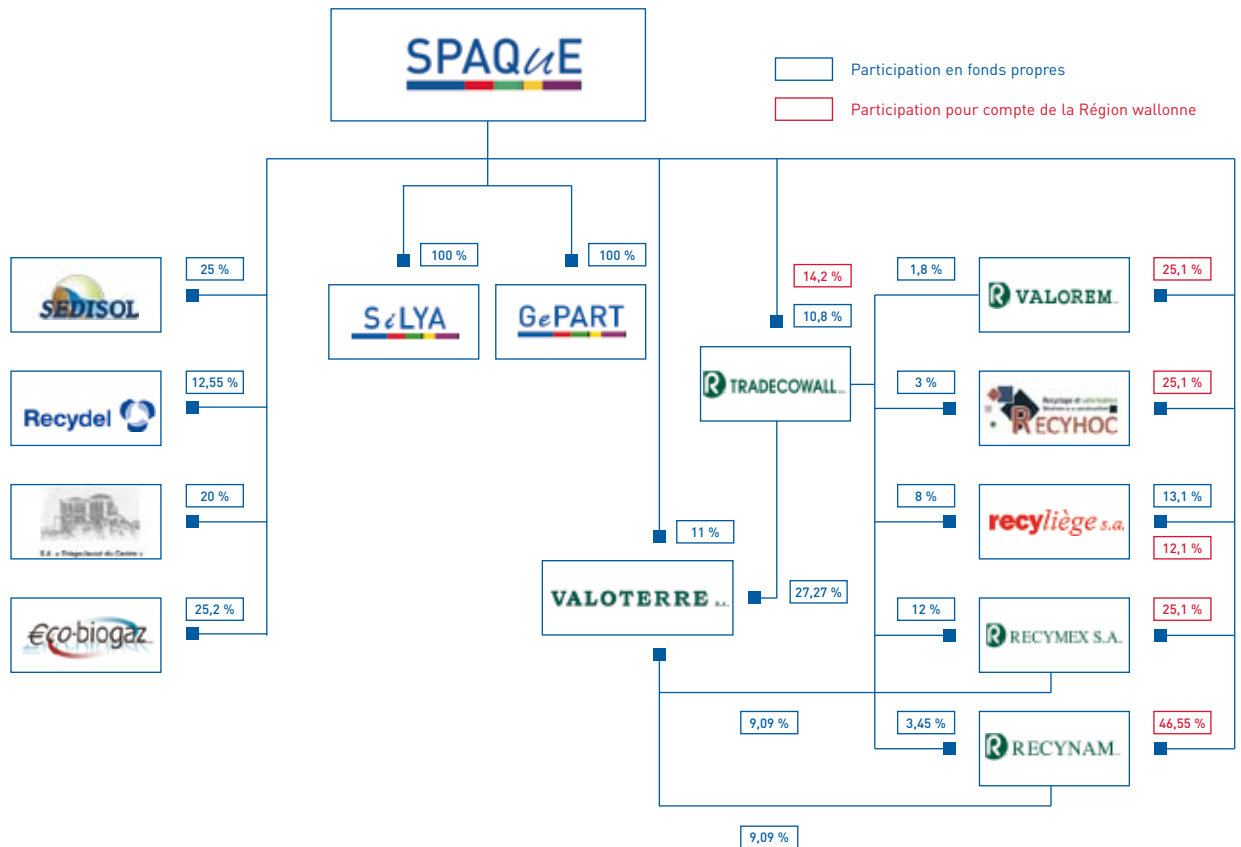
Enfin, citons les deux filiales GEPART et SILYA, que SPAQÆ gère à cent pour cent.

Informations financières et brèves descriptions des activités de ces quelques entreprises sont à découvrir dans les pages suivantes.



Le site « Charbonnage Bonne Espérance » est destiné à accueillir une zone d'activité économique. Projets : port autonome de Namur, port autonome de Charleroi

Organigramme des sociétés participées et filiales



Les participations

ECOBIOGAZ SA

Avenue J. Mermoz, 3
6041 Gosselies
BE0473771061



Activités

ECO-BIOGAZ a pour objet la commercialisation au niveau national et international d'un brevet détenu par la SPAQÆE.

Ce brevet porte sur un procédé d'extraction dynamique et automatisé du biogaz qui permet, par la prise en compte des conditions atmosphériques de pression, de réduire sensiblement les pertes de biogaz tout en permettant une stabilisation de la richesse en méthane du biogaz.

Participation

SPAQÆE: 25,20 %

RECYDEL SA

Rue Werihet, 72
4020 Wandre
BE0475885265



Activités

La société a pour objet la reprise, l'achat, la vente, le tri, le recyclage, la valorisation et l'élimination des déchets d'équipements électriques, électroniques et connexes, en provenance de l'activité industrielle et de l'activité usuelle des ménages, ainsi que les résidus résultant de l'activité de démantèlement.

Total Bilan 2012
6.174.069 €

Résultat 2012
1.236.502 €

Participation

SPAQÆE: 12,55 %

Triage-Lavoir du Centre SA

Rue de Nimy, 53
7000 Mons
BE0480753576



S.A. « Triage-lavoir du Centre »

Activités

La société a pour objet la réhabilitation du site du Triage-Lavoir dit "Lavoir du Centre" et plus spécialement sa restauration en vue de sa vente ultérieure, de sa mise à disposition sous quelque forme que ce soit.

Total Bilan 2012
7.161.956 €

Résultat 2012
- 232.950 €

Participation

SPAQÆE: 20 %

SEDISOL SA

Rue de Marcinelle, 31
6000 Charleroi
BE0866053315



Activités

La société a pour objet toutes opérations qui, soit directement, soit indirectement, se rapportent à l'étude, la construction et l'exploitation sur le site du Dria à Farciennes ou tout autre site situé en Wallonie d'un centre de traitement de sédiments de dragage et de curage de catégorie B.

Total Bilan 2012
10.677.328 €

Résultat 2012
874.463 €

Participation

SPAQÆE: 25 %

RECYNAM SA

Rue du Tronquoy, 24
5380 Fernelmont
BE0455254355



Activités

RECYNAM est une société mixte publique/privée créée à l'initiative de la Région wallonne en mai 1995. La société prend en charge le stockage, le tri et le concassage et le criblage des déchets inertes issus des secteurs de la construction et de la démolition. Deux sites d'exploitation: le site de Lives-sur-Meuse et le site de regroupement de Wellin aux frontières de la province namuroise.

Total Bilan 2012
2.921.570 €

Résultat 2012
148.690 €

Participation

Région wallonne: 46,55 %

RECYLIEGE SA

Galerie de la Sauvenière, 5
4000 Liège
BE0455473297



Activités

RECYLIEGE est une société mixte publique/privée créée à l'initiative de la Région wallonne. RECYLIEGE est un centre de recyclage de déchets inertes. Elle récupère les déchets inertes, les recycle et leur propose une seconde vie.

Total Bilan 2012
2.763.576 €

Résultat 2012
-10.836 €

Participation

Région wallonne: 12,10 %

SPAQÆE: 13,10 %

VALOREM SA

Rue des 3 Burettes, 65
1435 Mont Saint-Guibert
BE0452656240

**Activités**

VALOREM est une société mixte publique/privée créée à l'initiative de la Région wallonne. VALOREM est un centre de recyclage de déchets inertes en provenance des activités de construction et de démolition. En 2005, un nouveau centre de recyclage a été mis en place à Chaumont-Gistoux.

Total Bilan 2012

2.132.326 €

Résultat 2012

38.347 €

Participation

Région wallonne: 25,10 %

RECYMEX SA

PI Ghlin Beaudour
Sud - Rue des Roseaux, 4
7331 Saint-Ghislain
BE0456821795

**Activités**

RECYMEX est une société mixte publique/privée créée en 1997 à l'initiative de la Région wallonne. RECYMEX est un centre de recyclage de déchets inertes situé en province de Hainaut.

Trois sites d'exploitation :

- le site de Saint-Ghislain ;
- le site de Châtelet ;
- Site de Farciennes.

Total Bilan 2012

4.075.139 €

Résultat 2012

108.133 €

Participation

Région wallonne: 25,10 %

RECYHOC SA

Rue du Canon, 65
7536 Vaulx (Tournai)
BE0460867289

**Activités**

RECYHOC est une société mixte publique/privée créée à l'initiative de la Région wallonne. RECYHOC est un centre de recyclage de déchets inertes qui récupère les déchets inertes et les recycle.

Total Bilan 2012

3.484.687 €

Résultat 2012

146.654 €

Participation

Région wallonne: 25,10 %

VALOTERRE SA

Rue du Tronquoy, 24
5380 Fernelmont
BE0881573612

**Activités**

Cette société réalise des opérations de recyclage, de valorisation et de réutilisation de terres et de matériaux de déblais sains ou décontaminés, provenant des activités de construction et de démolition, ainsi que la commercialisation de ses produits ou services.

Total Bilan 2012

214.487 €

Résultat 2012

- 6.828 €

Participation

SPAQUE: 11 %

TRADECOWALL SCRL

Rue du Tronquoy, 24
5380 Fernelmont
BE0443564964

**Activités**

TRADECOWALL (Traitement des déchets de la construction en Wallonie). Cette société a pour objet la collecte, le traitement et la vente de déchets de la construction en Wallonie et met en œuvre :

- des politiques de gestion des déchets de construction et de démolition produits en Région wallonne ;
- des solutions pratiques et fiables relatives à l'élimination des déchets inertes et des terres de déblai excédentaires provenant de chantiers de construction et de démolition ;
- des procédés et filières de valorisation de ces mêmes déchets.

Sept sites d'exploitation :

- site de Saint-Denis (Obourg);
- site de Grand-Leez ;
- site de Braine-le-Comte ;
- site de Fleurus ;
- site d'Oupeye ;
- site de Saint-Ghislain ;
- site de Bastogne.

Total Bilan 2012

12.015.147 €

Résultat 2012

262.051 €

Participation

Région wallonne: 14,20 %
SPAQUE: 11 %



Chantier de réhabilitation sur le site « Aéroport de Liège »

Les filiales

GEPART SA

Boulevard d'Avroy, 38/1
4000 Liège
BE0871229947



Activités

La société a pour objet la mise en œuvre des décisions d'intervention telles qu'arrêtées par son actionnariat dans des sociétés commerciales ou à forme commerciale et la gestion des participations, obligations, avances ou intérêts que SPAQ&E ou elle-même détiennent ou viendraient à détenir.

Total Bilan 2012

48.456.583 €

Résultat 2012

59.709 €

Actionnariat

SPAQ&E: 100 %

SILYA SA

Boulevard d'Avroy, 38 /1
4000 Liège
BE0477985712



Activités

La société a pour objet la conduite, la maintenance, et la télésurveillance de toutes installations de traitement de biogaz, de valorisation énergétique, de traitement des résidus d'exploitation, de décontamination et de monitoring pour le gaz, les liquides et les matières solides, ainsi que la gestion et la maintenance de toute installation de production d'énergie.

Total Bilan 2012

219.062 €

Résultat 2012

8.761 €

Actionnariat

SPAQ&E: 100 %



A Tertre (Saint-Ghislain), SPAQ&E réhabilite les 47,10 hectares du site « Carcoke » qui fut la plus grande cokerie de Belgique. Un éco-zoning y sera développé par l'intercommunale IDEA.

PARTIE VI

SPAQÆE en chiffres

Cette partie reprend les extraits essentiels des comptes annuels de SPAQÆE pour l'exercice 2012 tels qu'ils ont été publiés au Moniteur belge. Ils sont suivis du rapport du commissaire aux comptes.

On sait SPAQÆE, depuis toujours, soucieuse d'appliquer un système de management le plus performant et répondant aux normes les plus exigeantes.

Ce chapitre se clôture donc avec la publication de nos certifications ISO 9001 et ISO 14001. Sans oublier notre déclaration de validation EMAS concernant notre management environnemental.

An aerial view of a yellow tracked excavator with a large bucket, positioned on a dirt embankment. A worker wearing a blue hard hat and a high-visibility vest stands on the ground to the right of the machine. The excavator's tracks are visible on the left side of the frame. The background shows a mix of brown soil and sparse, dry vegetation.

A Seraing, SPAQUE participe au développement du projet « Cristal Park » sur le site des « Cristalleries du Val Saint-Lambert » en procédant à la réhabilitation des zones polluées. Ce projet développé par SPECI prévoit la création d'un village commercial, d'un business park, d'un centre de loisirs et de logements.

Les comptes annuels

Bilan après répartition		
(en euros)		
	2012	2011
ACTIF		
ACTIFS IMMOBILISES	41.494.765,98	23.543.135,98
Immobilisations incorporelles	60.910,75	140.366,98
Immobilisations corporelles	8.949.466,36	5.727.180,13
Terrains et constructions	7.982.319,86	4.321.673,35
Installations, machines et outillages	23.881,82	28.117,18
Mobilier et matériel roulant	562.333,03	895.281,87
Autres immobilisations corporelles	380.931,65	482.107,73
Immobilisations financières	32.484.388,87	17.675.588,87
Entreprises liées	30.375.000,00	15.400.000,00
Participations	375.000,00	375.000,00
Créances	30.000.000,00	15.025.000,00
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1.952.000,00	2.118.200,00
Participations	1.952.000,00	2.118.200,00
Autres immobilisations financières	157.388,87	157.388,87
Actions et parts	74.987,33	74.987,33
Créances et cautionnements en numéraire	82.401,54	82.401,54
ACTIFS CIRCULANTS	533.648.048,08	423.359.976,87
Stocks et commandes en cours d'exécution	41.901,76	39.833,33
Stocks	41.901,76	39.833,33
Immeubles destinés à la vente	41.901,76	39.833,33
Créances à un an au plus	108.863.582,16	72.829.735,03
Créances commerciales	38.235.920,37	26.446.863,12
Autres créances	70.627.661,79	46.382.871,91
Valeurs disponibles	117.627.884,02	105.784.950,00
Comptes de régularisation	307.114.680,14	244.705.458,51
TOTAL DE L'ACTIF	575.142.814,06	446.903.112,85

Bilan après répartition

(en euros)

	2012	2011
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES	35.431.586,35	59.931.875,91
Capital	82.950.001,00	75.000.001,00
Capital souscrit	82.950.001,00	75.000.001,00
Réserves	125.000,00	125.000,00
Réserve légale	125.000,00	125.000,00
Bénéfice (perte) reporté(e)	- 47.643.414,65	-15.193.125,09
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	180.694.777,57	165.331.288,91
Provisions pour risques et charges	180.694.777,57	165.331.288,91
Autres risques et charges	180.694.777,57	165.331.288,91
DETTES	359.016.450,14	221.639.948,03
Dettes à plus d'un an	230.897.684,76	161.969.966,26
Dettes financières	230.897.684,76	161.969.966,26
Emprunts subordonnés	743.680,57	743.680,57
Autres emprunts	230.154.004,19	161.226.285,69
Dettes à un an au plus	114.840.280,02	54.376.525,20
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	9.072.281,50	1.563.164,65
Dettes financières	83.982.391,26	38.268.744,07
Etablissements de crédit	4.681.588,19	
Autres emprunts	79.300.803,07	38.268.744,07
Dettes commerciales	18.602.559,68	10.629.665,49
Fournisseurs	18.602.559,68	10.629.665,49
Acomptes reçus sur commande	1.400.000,00	1.400.000,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	1.664.923,53	2.396.652,50
Impôts	464.145,82	1.295.961,81
Rémunérations et charges sociales	1.200.777,71	1.100.690,69
Autres dettes	118.124,05	118.298,49
Comptes de régularisation	13.278.485,36	5.293.456,57
TOTAL DU PASSIF	575.142.814,06	446.903.112,85

Compte de résultats

(en euros)

	2012	2011
VENTES ET PRESTATIONS	36.414.038,61	29.169.659,05
Chiffre d'affaires	23.959.985,70	26.156.009,38
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	2.068,43	39.833,33
Autres produits d'exploitation	12.451.984,48	2.973.816,34
COUT DES VENTES ET PRESTATIONS	- 127.079.616,65	- 14.476.547,45
Approvisionnements et marchandises	- 88.052.341,74	- 48.192.015,66
Achats	- 88.052.341,74	- 48.192.015,66
Stocks : réduction (augment.)		
Services et biens divers	- 3.268.100,84	- 4.616.247,16
Rémunérations, charges sociales et pensions	- 8.638.182,40	- 8.342.821,58
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 598.510,63	- 649.148,21
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	- 15.363.488,66	54.256.119,62
Autres charges d'exploitation	- 11.158.992,38	- 6.930.750,16
BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	- 90.665.578,04	14.693.111,60
PRODUITS FINANCIERS	64.288.292,02	4.000.159,97
Produits des immobilisations financières	43.840,00	
Produits des actifs circulants	294.866,39	136.389,80
Autres produits financiers	63.949.585,63	3.863.770,17
CHARGES FINANCIERES	- 6.448.089,87	- 4.964.528,24
Charge des dettes	- 4.727.397,74	- 3.329.972,14
Autres charges financières	- 1.720.692,13	- 1.634.556,10
BENEFICE (PERTE) COURANT(E) AVANT IMPOTS	- 32.825.375,89	13.728.743,33

Compte de résultats

(en euros)

	2012	2011
PRODUITS EXCEPTIONNELS	729.525,74	32.995,30
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	486.831,33	
Autres produits exceptionnels	242.694,41	32.995,30
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 349.641,92	- 236.675,14
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 154.229,85	- 189.777,85
Réductions de valeur sur immobilisations financières	- 167.500,00	- 8.500,00
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	- 27.787,07	
Autres charges exceptionnelles	- 125,00	- 38.397,29
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS	- 32.445.492,07	13.525.063,49
IMPOTS SUR LE RESULTAT	- 4.797,49	
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	- 32.450.289,56	13.525.063,49

Affectations et prélèvements

(en euros)

	2012	2011
BENEFICE (PERTE) A AFFECTER	- 47.643.414,65	- 15.193.125,09
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	- 32.450.289,56	13.525.063,49
Bénéfice (perte) reporté(e) de l'exercice précédent	- 15.193.125,09	- 28.718.188,58
BENEFICE (PERTE) A REPORTER	- 47.643.414,65	- 15.193.125,09

Comptes d'ordre

(en euros)

A L'ACTIF**ACTIFS IMMOBILISES****IV. Immobilisations financières**1. Convention Missions déléguées 14 octobre 1992
TRADECOWALL SC

99.157,41

99.157,41

2. Missions Centres fixes de recyclage

	Souscriptions	Cap. non appelé	
RECYNAM SA	267.725,01	66.931,25	200.793,76
RECYLIEGE SA	100.400,00	-	100.400,00
VALOREM SA	186.663,82	-	186.663,82
RECYMEX SA	248.885,10	-	248.885,10
RECYHOC SA	497.770,20	-	497.770,20

1.301.444,13

66.931,25

1.234.512,88

ACTIFS CIRCULANTS**VII. B. Autres créances**Participations à recevoir
Région wallonne

2.143.039,53

101.633,21

1.333.670,29

2.244.672,74

TOTAL DE L'ACTIF

3.578.343,03

AU PASSIF**DETTES****VIII. A. Dettes financières - Conventions**

Convention participations (14 octobre 1992)

107.833,68

Convention participations recyclage (capital libéré)

1.234.512,88

Convention participations recyclage (solde disponible)

2.235.996,47

3.578.343,03

TOTAL DU PASSIF

3.578.343,03

90.500 m³ de terres polluées dont 33.000 tonnes de goudrons et de brai (photo), ont déjà été excavées et traitées dans le cadre du chantier de réhabilitation du site « UCB » à Mons – Le Roeulx



Le Rapport du Commissaire sur les comptes annuels 2012

Conformément aux dispositions légales et statutaires, j'ai l'honneur de vous faire rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut mon opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve de comptes annuels et paragraphe explicatif

J'ai procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique (Arrêté royal du 30 janvier 2001), dont le total du bilan s'élève à € 575.142.814,06 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 32.450.289,56.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Ma responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de mon contrôle. J'ai effectué mon contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Ces normes de révision requièrent que mon contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, j'ai tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne.

J'ai obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société l'ensemble des explications et informations requises pour mon contrôle. J'ai examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. J'ai évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. J'estime que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de mon opinion.

A mon avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, j'attire l'attention sur le rapport de gestion qui indique que les opérations de réhabilitation confiées à la SPAQzE dans le cadre du « Plan Marshall » et dans le cadre

du dragage des boues reposent sur un mécanisme de financement alternatif.

L'équilibre général des opérations nécessite que la Région wallonne dégage périodiquement les montants nécessaires pour permettre à la SPAQzE de faire face à ses engagements, tels qu'évalués par le Conseil d'administration et couverts par les provisions pour risques et charges.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Ma responsabilité est d'inclure dans mon rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- le rapport de gestion traite les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, je ne suis pas en mesure de me prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Je peux néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont j'ai eu connaissance dans le cadre de mon mandat ;
- sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

J'attire l'attention sur le fait que, compte tenu de la situation particulière engendrée par le mécanisme de financement alternatif lié au « Plan Marshall » et au dragage des boues, un poste « capital différé » pour un montant de € 307.036.105,01 est repris sous la rubrique « comptes de régularisation » à l'actif. Ce poste a été inscrit pour neutraliser partiellement une provision d'€ 174.197.479,31 constituée en vue de tenir compte des obligations de la SPAQzE inhérentes aux travaux de réhabilitation inscrits dans le « Plan Marshall » et au dragage des boues ;

- compte tenu des pertes reportées, la société est sous l'emprise de l'article 633 du code des sociétés. Un rapport spécial a été établi dans ce cadre ;
- je n'ai pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.



Le 4 juin 2013
Francis Wilmet
Commissaire

Déclaration de Validation

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

AIB-VINÇOTTE INTERNATIONAL nv, Bruxelles - Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **60358543_Spaque_EMAS_2012**, du 18 juin 2012, AIB-VINÇOTTE International, en tant que vérificateur environnemental, a conclu:

- que l'analyse environnementale, la politique environnementale, le système de management environnementale, les procédures d'audit et leur mise en œuvre de:

SPAQUE SA

sis à

**Boulevard d'Avroy 38/6
4000 LIEGE
Belgique**

et utilisé pour:

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière environnement

répondent aux exigences du Règlement (CE) N° 1221/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

- que l'information et les données dans la déclaration environnementale : **DECLARATION ENVIRONNEMENTALE** de l'année 2012 datée du 18 juin 2012, sont fiables, crédibles et exactes, et répondent aux exigences du Règlement (CE) N° 1221/2009.

Numéro de la déclaration: **04 EA 016c**
Date de délivrance: 18 juin 2012



Pour le vérificateur environnemental:

ir. Paul Olivier
Président de la Commission de Certification





CERTIFICATE

*IQNet and AIB-VINÇOTTE International
hereby certify that the organization*

SPAQUE SA
Boulevard d'Avroy 38/6
4000 LIEGE (Belgium)

for the following field of activities

Activities regarding inventory, active follow-up, orientation, characterisation and feasibility studies, carrying out sanitation and rehabilitation of potentially polluted sites, expert's assessment, education and information with regard to the environment

has implemented and maintains a

Management System

which fulfils the requirements of the following standard

ISO 9001:2008

Issued on : 18 June 2012
Validity date : 25 May 2015

Registration Number : BE-03 2030c



Michael Drechsel
President of IQNet

Paul Olivier
Chairman Certification Committee



IQNet Partners*:
AENOR Spain AFNOR Certification France AIB-Vinçotte International Belgium ANCE Mexico APCER Portugal CCC Cyprus
CISQ Italy CQC China CQM China CQS Czech Republic Cro Cert Croatia DQS Holding GmbH Germany DS Denmark
ELOT Greece FCAV Brazil FONDONORMA Venezuela ICONTEC Colombia IMNC Mexico INNORPI Tunisia
Inspecta Certification Finland IRAM Argentina JQA Japan KFQ Korea MSZT Hungary Nemko AS Norway NSAI Ireland
PCBC Poland Quality Austria Austria RR Russia SII Israel SIQ Slovenia SIRIM QAS International Malaysia SQS Switzerland SRAC Romania
TEST St Petersburg Russia TSE Turkey YUQS Serbia
IQNet is represented in the USA by: AFNOR Certification, CISQ, DQS Holding GmbH and NSAI Inc.

* The list of IQNet partners is valid at the time of issue of this certificate. Updated information is available under www.iqnet-certification.com



« Une nouvelle unité de cogénération est en service sur le site « Décharge d'Anton à Andenne. Le biogaz de la décharge y est acheminé afin de produire de l'électricité et de la chaleur réutilisée, notamment, par l'Institut spécialisé Saint-Lambert, tout proche »



CERTIFICATE

*IQNet and AIB-VINÇOTTE International
hereby certify that the organization*

SPAQUE SA
Boulevard d'Avroy 38/6
4000 LIEGE (Belgium)

for the following field of activities

Activities regarding inventory, active follow-up, orientation, characterisation and feasibility studies, carrying out sanitation and rehabilitation of potentially polluted sites, expert's assessment, education and information with regard to the environment

has implemented and maintains a

Management System

which fulfils the requirements of the following standard

ISO 14001:2004

Issued on : 18 June 2012
Validity date : 25 May 2015

Registration Number : BE-03 EMS 100c



Michael Drechsel
President of IQNet

Paul Olivier
Chairman Certification Committee



IQNet Partners*:

AENOR Spain AFNOR Certification France AIB-Vinçotte International Belgium ANCE Mexico APCER Portugal CCC Cyprus
CISQ Italy CQC China CQM China CQS Czech Republic Cro Cert Croatia DQS Holding GmbH Germany DS Denmark
ELOT Greece FCAV Brazil FONDONORMA Venezuela ICONTEC Colombia IMNC Mexico INNORPI Tunisia
Inspecta Certification Finland IRAM Argentina JQA Japan KPQ Korea MSZT Hungary Nemko AS Norway NSAI Ireland
PCBC Poland Quality Austria Austria RR Russia SII Israel SIQ Slovenia SIRIM QAS International Malaysia SQS Switzerland SRAC Romania
TEST St Petersburg Russia TSE Turkey YUQS Serbia

IQNet is represented in the USA by: AFNOR Certification, CISQ, DQS Holding GmbH and NSAI Inc.

* The list of IQNet partners is valid at the time of issue of this certificate. Updated information is available under www.iqnet-certification.com

Editeur responsable :

Philippe Adam, Boulevard d'Avroy, 38/1 à 4000 Liège

Réalisation :

Service de la communication externe et des relations avec la presse

Conception graphique :

Eurotop

Imprimerie :

SNEL

Photos :

SPAQ&E sa (Philippe Saenen, Jean-Frédéric Deliège)



SPAQuE

Boulevard d'Avroy, 38/1
4000 Liège - Belgique
Tél. +32 (0)4 220 94 11
Fax : +32 (0)4 221 40 43
www.spaque.be